

EVALUATION FINALE

PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER

RAPPORT FINAL

Meg Gawler
Bréhima Bériogo

Mars 2002



ARTEMIS Services

pour la conservation de la nature et le développement humain

E-mail: meg@artemis-services.com

Site web: <http://www.artemis-services.com>

RESUME

Du 04 au 18 février 2002 a eu lieu l'évaluation finale du *Projet d'appui à la gestion des zones humides dans le delta intérieur du fleuve Niger*. Cette évaluation avait comme objectif général d'apprécier et de décrire l'impact de la mise en oeuvre du projet sur les plans environnemental, socio-économique et institutionnel. Les objectifs spécifiques de l'évaluation étaient d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet.

L'équipe d'évaluation, composée de Meg Gawler, écologue et de Bréhima Bérédogo, anthropologue, a procédé par une étude des documents, des entretiens, des visites sur le terrain et une comparaison des résultats attendus avec les résultats obtenus.

Au terme de cette démarche, il apparaît que :

- Sur le plan de la pertinence, le projet s'inscrit dans la mise en oeuvre des conventions internationales signées par le Mali (Convention de Ramsar et autres). Il est aussi conforme à la politique nationale environnementale, à celle relative au développement rural et aussi à celle de lutte contre la pauvreté. Il répond également aux besoins locaux de gestion des ressources naturelles et de mise en oeuvre de la décentralisation.
- Sur le plan de l'efficacité, les objectifs spécifiques en grande partie ont été atteints : développement des initiatives locales en matière de gestion des ressources naturelles, développement des activités génératrices de revenu, développement des capacités locales des populations et des services techniques, élaboration des plans de gestion des terroirs, etc. Le partenariat a été développé et les populations ont été impliquées dans l'exécution du projet. Mais le suivi-évaluation en cours d'exécution a laissé à désirer pour ne pas dire qu'il a été absent.
- En ce qui concerne l'efficience, le projet a réussi à faire beaucoup avec les moyens mis à sa disposition. Mais il y a eu des problèmes de circulation des fonds, une sous-estimation des coûts opérationnels durant les deux premières années du projet et de mauvaises répartitions de ces fonds entre les lignes budgétaires.
- Quant à l'impact, il se remarque à cinq niveaux : écologique, social, gestion des ressources naturelles, lutte contre la pauvreté, ainsi que certains impacts inattendus. Les forêts inondables, qui ont des répercussions positives sur le plan de la biodiversité, sont restaurées. Les ressources naturelles sont gérées par des codes élaborés et acceptés par les populations. Le projet a pris à bras le corps la lutte contre la pauvreté par la création de caisses villageoises de crédit, le développement de l'élevage et du maraîchage, l'amélioration des méthodes de transformation du poisson, etc. Le projet a pris en compte le genre et a mis en partenariat les différentes composantes de la société. Des vies humaines ont sans doute été sauvées par la résolution des conflits entre les utilisateurs des ressources naturelles, grâce aux conventions locales.
- En ce qui concerne la durabilité, les activités initiées ont toutes les chances de perdurer, surtout parce qu'elles ont été entreprises collégialement par l'UICN, les services techniques et les populations. La poursuite du maraîchage suscite néanmoins quelques inquiétudes à cause de plaintes exprimées par certaines femmes.

Comme points forts on peut estimer que l'UICN a pu entraîner l'appropriation du projet par les populations et a pu tant bien que mal atteindre les objectifs qu'il s'était fixés. Des points faibles existent cependant au niveau : de la qualité technique des plans de gestion, du manque de traductions sur cassettes en langues locales et de l'insuffisance de collaboration avec Wetlands International.

Le projet a besoin d'une petite rallonge pour lui permettre : de traduire les plans de gestion et les conventions locales en peuhl, sonroï et bozo ; de développer des cartes pour les plans de gestion et les conventions ; de tenir un atelier de validation des plans de gestion et de faire la demande de reconnaissance de ces instruments de planification.

REMERCIEMENTS

L'équipe des consultants remercie chaleureusement :

- le personnel de l'UICN-Mali
- le personnel du Service de la Conservation de la Nature du Mali, au niveau national, régional et local
- le personnel des différents services techniques et de l'administration de Mopti et de Youwarou
- les piroguiers et le chauffeur de l'UICN
- les populations de Youwarou, Akka et Dentaka et
- tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à l'exécution de cette évaluation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Résumé	i
Remerciements	ii
Table des matières	iii
Liste de cartes, cadres et tableaux	iv
Acronymes et abréviations	iv
1. But de l'évaluation	1
2. Méthodologie	1
3. Composition de l'équipe d'évaluation	2
4. Contexte	2
5. Description du projet	4
6. Pertinence	5
7. Analyse de la conception du projet	6
8. Efficacité	7
- Plans de gestion	7
- Initiatives locales	10
- Renforcement des capacités	10
- Conventions locales	12
9. Efficience	12
10. Système de suivi du projet	13
11. Partenariat	14
12. Implication des populations	14
13. Impact	16
- Impact écologique	17
- Impacts dans la gestion des ressources naturelles	17
- Impacts dans la lutte contre la pauvreté	18
- Impacts sociaux	18
- Impacts inattendus	18
14. Durabilité	18
15. Effets multiplicateurs	19
16. Leçons	19
17. Conclusions	20
- Points forts	20
- Points faibles	21
18. Orientations	22
- Orientations proposées pour le projet actuel	22
- Zonage et plan de gestion pour l'ensemble du site Ramsar « Lac Walado Débo»	22
- Approche bassin-versant	22
Annexes :	
A. Termes de référence de l'évaluation	23
B. Matrice méthodologique de l'évaluation	28
C. Protocole d'entretien	31
D. Calendrier de la mission	35
E. Liste de personnes rencontrées	36
F. Liste de documents consultés	39
G. Cadre logique du projet	41
H. Auto-évaluation par le Coordinateur du projet	44
I. Citations	48
J. Brèves biographies des évaluateurs	49

LISTE DE CARTES, CADRES et TABLEAUX

	<u>Page</u>
Carte 1. L'aire du projet	3
Cadre 1. Résumé des lignes directrices pour les plans de gestion des sites Ramsar	8
Cadre 2. Plan de gestion intégrée du terroir de Youwarou-Akka	9
Cadre 3. Convention locale de gestion de la forêt de Dentaka	11
Tableau 1. Indicateurs pour mesurer la participation des populations locales	15

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AAAC	Association d'Appui à l'Autopromotion Communautaire
APSLD	Association pour la Promotion et la Sauvegarde du Lac Débo
BRAO	Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest de l'UICN
CARESTTE	Utilisation des capacités et réseaux scientifiques et techniques en tant qu'outils d'aide à la décision
CLG	Comité Local de Gestion
CSLP	Cadre Stratégique intérimaire de Lutte contre la Pauvreté
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
GEPIS	Groupe d'Experts sur les Plaines d'Inondation Sahéliennes
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
NEEMA	Association pour la Protection et la Promotion de la Forêt de Dentaka
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PGT	Plan de Gestion intégrée du Terroir
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAT	Schéma d'Aménagement du Territoire
SLACAER	Service Local d'Appui-Conseil et de l'Équipement Rural
SCN	Service de la Conservation de la Nature
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
UICN	Union mondiale pour la nature

EVALUATION FINALE

PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER

1. BUT DE L'ÉVALUATION

En novembre 1998, l'Ambassade des Pays-Bas à Bamako a signé, avec le Bureau de l'UICN au Mali, la Convention de Financement du Projet d'Appui à la Gestion des Zones Humides dans le Delta Intérieur du Niger, pour une durée de trois ans. La convention de financement prévoit l'organisation d'une évaluation finale du projet au terme des activités de terrain. L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier et de décrire l'impact de la mise en œuvre du projet sur les plans environnemental, socio-économique et institutionnel.

L'UICN entreprend les évaluations pour deux raisons principales :

- L'UICN est responsable devant ses membres, ses partenaires et ses donateurs quant au bon fonctionnement de ses projets. Le processus d'une évaluation externe s'inscrit dans l'engagement de l'UICN à favoriser la transparence et la responsabilité.
- Une évaluation présente une occasion pour l'UICN et ses partenaires d'apprendre, de manière créative, comment améliorer le travail et comment rendre les projets et programmes plus efficaces.

Le but de l'évaluation est d'améliorer les connaissances en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de conservation et développement.

Les objectifs spécifiques de la mission étaient les suivants :

- Pertinence : Déterminer la pertinence des actions du projet, en relation avec les besoins du Mali et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- Efficacité : Evaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs du projet et à la convention de financement.
- Efficience : Estimer si et à quel point le projet a utilisé ses ressources de manière rentable.
- Impact : Répertoire, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires.
- Durabilité : Identifier les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

Les termes de référence de l'évaluation sont ci-joints en Annexe A.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation comportait plusieurs étapes :

- recherche documentaire
- échange avec les différentes autorités et services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet (Bureau de l'UICN-Mali, Direction Nationale de la Conservation de la Nature, Ambassade des Pays-Bas, Haut Commissariat du gouvernement, etc.)
- préparation d'une matrice méthodologique de l'évaluation (voir Annexe B)
- constitution d'un échantillon pour les entretiens
- préparation de la méthodologie du terrain : un protocole d'entretien semi-structuré, adapté aux différentes composantes de l'échantillon (Annexe C)
- enquête sur le terrain : entretiens avec les parties prenantes et visite des principales réalisations du projet

- deux réunions – à Youwarou et à Bamako – pour solliciter les réactions des personnes concernées, y compris les bénéficiaires, dans la restitution des premières conclusions de l'évaluation
- analyse et synthèse des données recueillies dans la documentation et sur le terrain
- rédaction d'un rapport provisoire
- incorporation de commentaires du Bureau de l'UICN-Mali et de l'Ambassade des Pays-Bas et rédaction du rapport final.

L'échantillon se composait du personnel de l'UICN, de celui de l'ambassade des Pays-Bas, des ONG nationales et internationales, de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, des directions régionales des services techniques à Mopti, des services techniques au niveau du cercle de Youwarou et des populations bénéficiaires à plusieurs niveaux. L'enquête sur le terrain s'est traduite par un entretien avec les différentes composantes de l'échantillon, ainsi que par une observation des réalisations et domaines d'intervention du projet en compagnie des populations bénéficiaires.

La méthode a souffert de l'insuffisance du temps pour mieux analyser les documents et mieux observer les groupes cibles sur le terrain. Il faut dire que la mission d'évaluation n'était pas organisée dans les meilleures conditions. Bien qu'il ait été convenu que la documentation serait remise aux deux évaluateurs au moins une semaine avant le départ de la mission, l'équipe n'a eu les documents clés qu'à la dernière minute, avec comme résultat que la mission n'ait pas pu s'imprégner suffisamment avant de se rendre sur le terrain, ce qui a quelque peu compromis la préparation des entretiens. (Ce même problème a aussi été signalé dans l'évaluation du projet DGIS/UICN « Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest » (Coulibaly et al. 1999)).

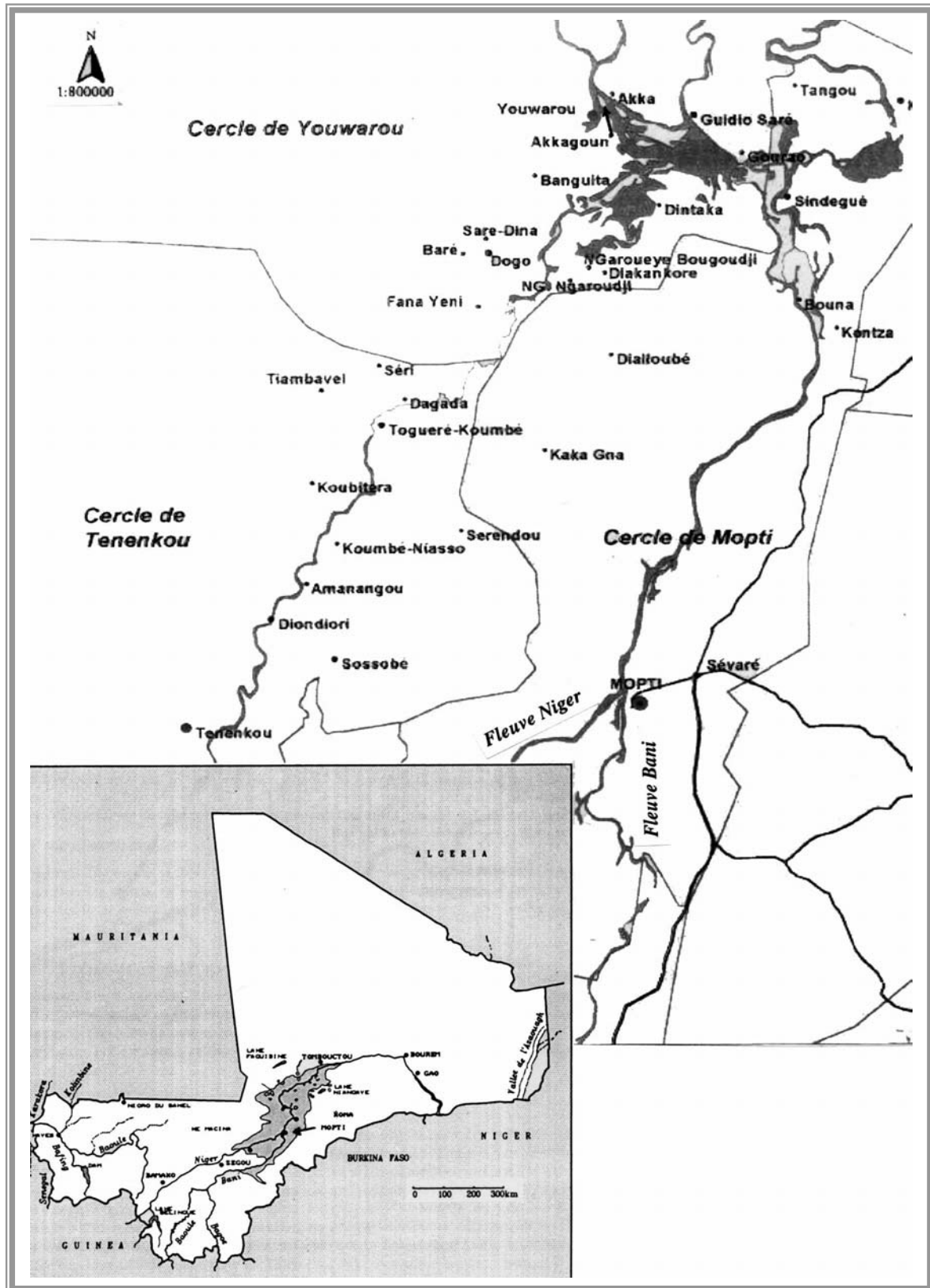
En plus de la matrice méthodologique et du protocole d'entretien, se trouvent en Annexe : le calendrier de la mission, la liste des personnes rencontrées et la liste des documents consultés (Annexes D, E et F respectivement).

3. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe des évaluateurs était composée de deux experts externes : une experte internationale (Mme Meg Gawler), spécialiste en conservation et gestion des zones humides et dotée d'une longue expérience en évaluation de projets (Chef d'équipe) et un expert national anthropologue (Dr Bréhima Bérédogo), ayant une connaissance approfondie des réalités socio-économiques du Mali. Ce dernier apportait également une expérience dans l'évaluation, dans l'analyse des projets et dans le renforcement des capacités locales en vue de la pérennisation des actions menées. Les deux consultants avaient déjà une expérience dans les questions ayant trait au genre. Une brève biographie de chacun des évaluateurs se trouve en Annexe J.

4. CONTEXTE

Le delta intérieur du Niger (Carte 1) est inondé chaque année par la crue du fleuve Niger et de son principal affluent, le Bani et de ce fait se caractérise par une productivité élevée des sols, des pâturages et des ressources halieutiques. Il sert aussi de zone de repos et de nidification à des centaines de milliers d'oiseaux : 350 espèces, dont 118 migratrices (Rapport annuel du projet 1999) et est l'un des derniers habitats du lamantin africain (*Trichechus senegalensis*).



Carte 1. L'aire du projet

En 1987 le gouvernement du Mali a ratifié la Convention de Ramsar en inscrivant trois sites, y compris l'ensemble du Lac Walado Débo (103'100 ha ; 15°15'N 004°15'W), dans lequel se déroulent les activités du projet. Le Lac Walado Débo est en fait un élargissement du fleuve Niger, qui s'étend et se contracte avec le niveau des eaux. Il comporte des étendues d'eau libre et de vastes prairies hydrophiles d'herbacées, avec une prédominance du « bourgou » (*Echinochloa stagnina*), très apprécié en tant que pâturage.

Le delta contribue à 84% de la pêche du pays et 36% des débarquements à Mopti proviennent de Youwarou (communication personnelle, Opération Pêche). De plus, le delta reçoit chaque année et un quart du cheptel malien (communication personnelle, M. Tiéro).

Les changements climatiques, écologiques et socio-économiques de ces dernières décennies ont entraîné un changement profond des systèmes d'exploitation. Les apports du Niger et du Bani sont passés de 80 km³ dans les années 1950 à 31 km³ dans les années 1980 (Diakité et al. 2000). Les sécheresses successives ont sérieusement compromis les équilibres naturels du delta (abaissement de la nappe phréatique, diminution des zones de frayère, disparition d'espèces de poisson, dégradation des pâturages). Parallèlement, la densité de la population humaine sur le terroir a augmenté fortement. Avec l'évolution démographique et les années consécutives de sécheresse des années 1970 et 1980, l'équilibre traditionnel dans le delta intérieur entre l'élevage, la pêche et l'agriculture se trouve en profonde mutation voire compromis.

Le projet opère sur deux communes – Déboye et Youwarou – et travaille avec trois villages (Ouro, Homboloré et Akka) des 45 villages que comptent les deux communes.

Historique de l'UICN au Mali

C'est en 1984 que l'UICN a commencé à intervenir au Mali, à Youwarou. Dans sa première phase (1984-1988), elle a entrepris des inventaires des ressources naturelles, des recherches sur la flore, les ressources piscicoles, l'avifaune, l'impact de la sécheresse sur l'évolution des arbres, etc. Par ailleurs, à partir des critères internationaux et nationaux retenus, c'est cette phase qui a appuyé l'Etat dans la définition des sites prioritaires à inscrire dans la liste de la Convention de Ramsar.

La deuxième phase (1990-1992) visait la réalisation d'un schéma d'aménagement du territoire (SAT) conçu en tant qu'outil d'amélioration des systèmes de production. Les activités techniques de cette deuxième phase du projet étaient relatives à l'écologie, les actions forestières, les actions techniques et les sites de Ramsar.

La troisième phase (1995-1999), dénommé CARESTE (utilisation des capacités et réseaux scientifiques et techniques en tant qu'outils d'aide à la décision), s'était, surtout, fixé des objectifs de recherche.

La quatrième phase (1999-2001) est celle qui est en cours d'évaluation : le *Projet d'appui à la gestion des zones humides du delta intérieur du fleuve Niger*. Dans le cadre de ce rapport, le mot « projet » fait référence uniquement à cette quatrième phase du travail de l'UICN dans le delta, menée avec le financement de l'Ambassade des Pays-Bas.

5. DESCRIPTION DU PROJET

Le contrat de financement, signé en novembre 1998, prévoyait une contribution financière de FCFA 190'000'000 pour une durée de trois ans. Le document de projet fait partie intégrale du contrat de financement. Démarré *de facto* en avril 1999, le projet visait la revalorisation des acquis des projets antérieurs et une mise en œuvre rapide des activités de gestion participative.

Le projet, dans sa conception, tente de concilier la conservation et la gestion des ressources naturelles en y impliquant fortement les communautés locales concernées, dans le but de créer des conditions écologiques et socio-économiques favorables au développement local. La définition et la mise en œuvre d'un plan de gestion des sites constituent le fondement même du projet. Les études réalisées sur ces sites ont révélé des contraintes, des potentialités, des propositions et des possibilités de mesure de valorisation des ressources.

Objectifs

L'objectif général du projet est de finaliser et de rendre opérationnels les Plans de Gestion des Sites d'Akka-Goun et de Dentaka, situés dans le Cercle de Youwarou. Dans cette perspective, trois objectifs spécifiques ont été définis dans le document de projet :

1. Développer les initiatives locales en matière de conservation des ressources locales.
2. Renforcer les capacités des populations, des services techniques et des organisations non gouvernementales aux techniques de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques, végétales et fauniques.
3. Amener les institutions locales à mettre en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources naturelles.

Bénéficiaires et Partenaires du Projet

La population est composée essentiellement de Peuhl, Bozo, Somono, Sonrhaï et secondairement de Bambara, Marka et Arabe. Les activités économiques sont l'élevage, la pêche, l'agriculture, le commerce et l'artisanat. Le cercle de Youwarou est très enclavé et pauvre en infrastructures et équipements communautaires.

6. PERTINENCE

Le projet s'inscrit dans le cadre des conventions internationales signées par le Mali, dont la Convention sur la Biodiversité et la Convention de Ramsar sur les zones humides. Le projet s'intéresse à l'un des trois sites Ramsar du Mali et de ce fait, appuie l'Etat à mettre en œuvre et à s'acquitter de certaines exigences liées à la signature de la Convention Ramsar. Cependant, considérant que les Parties contractantes s'engagent à mettre au point des mesures de zonage et à établir des plans de gestion pour chaque site inscrit à la Convention de Ramsar et considérant que le projet ne s'est limité qu'aux initiatives locales à Youwarou, on peut conclure qu'il n'a fait qu'un premier pas vers un zonage et un plan de gestion pour une partie du site du Lac Walado Débo.

Sur le plan national il contribue à la mise en œuvre de différentes politiques nationales de développement dont celles relatives au « Plan National d'Action Environnementale » (PNAE) et à la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne le PNAE et la politique de développement rural, le projet a procédé à la mise en pratique de la « Charte pastorale » en réglementant l'élevage sur le plan local à travers l'élaboration des différentes conventions. Il a été aussi l'occasion de faire connaître et appliquer par les populations la loi 95-32, qui régit les rapports entre les maliens et leurs ressources naturelles.

Au Mali, 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de FCFA 103'130 par an¹. La lutte contre la pauvreté est devenue un objectif explicite du gouvernement malien à partir de 1995. C'est dans cette optique que le Mali s'est doté d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Les huit axes de cette stratégie nationale et le processus itératif mis en place entre elle et les stratégies sectorielles serviront de toile de fond pour l'élaboration du Cadre Stratégique intérimaire de Lutte contre la Pauvreté, puis du cadre stratégique définitif, actuellement en cours d'élaboration.

Conformément à cette politique nationale de lutte contre la pauvreté, le projet s'est intéressé sur le plan local à l'aviculture par la vaccination de la volaille, à l'apiculture, au maraîchage, à l'initiation de caisses d'épargne et de crédit des groupements féminins, à la valorisation des ressources naturelles par l'amélioration des techniques de conservation du poisson, à l'amélioration des pâturages, etc. La régénération des forêts inondables d'Akkagoun et de Dentaga a permis aux populations de disposer de ressources ligneuses et non ligneuses et aussi d'améliorer la production halieutique. C'est à ce niveau que l'on voit la relation entre la conservation de la nature et la satisfaction des besoins socio-économiques des populations. Ce qui est aussi intéressant à ce niveau, est que les populations ont elles-mêmes perçu et mentionné, au moment de l'évaluation que la régénération des forêts a permis aux oiseaux de revenir, d'utiliser la forêt comme dortoir et nid et de fournir par leurs déjections une source alimentaire aux poissons. Ces derniers en conséquence se sont multipliés au grand bonheur des pêcheurs et des populations qui ont vu leur alimentation s'améliorer et leurs revenus s'accroître.

Sur le plan local, le projet répond aux besoins des populations et demeure le seul projet en cours d'exécution dans tout le cercle de Youwarou. En visant la bonne gestion des ressources naturelles, le projet contribue au développement durable de Youwarou.

Le delta central du Niger est aussi une zone de conflits. Il est caractérisé par une irrégularité géoclimatique dans le temps et l'espace, ce qui a pour conséquence une irrégularité dans la disponibilité des ressources naturelles. La dynamique sociologique qui en a résulté est une compétition foncière sur une base d'inégalité d'accès aux ressources naturelles. La dynamique foncière conjugue les réglementations pré-coloniales, coloniales et post-coloniales. Le potentiel conflictuel est donc énorme du fait de la diminution progressive des ressources disponibles liée à la péjoration climatique et à la forte pression sur les ressources résultant de la croissance démographique. En mettant en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources (conventions locales), le projet semble avoir amorcé une solution à ces conflits, parfois meurtriers.

Par ailleurs, le projet répondait aux besoins locaux de la politique de décentralisation. Il a ainsi contribué à la mise en œuvre de la décentralisation par l'élaboration des plans de gestion et des conventions locales et par la formation des élus locaux. Il leur a apporté son appui dans l'organisation d'un forum pour élaborer un programme de développement. Il a aussi participé à l'élaboration du plan triennal et du programme annuel de développement du Conseil de cercle.

La pertinence du projet est telle qu'au niveau du cercle, on a du mal à faire la différence entre le Comité de suivi du projet et le Comité local de développement du cercle.

7. ANALYSE DE LA CONCEPTION DU PROJET

L'UICN a bien tiré les leçons des phases précédentes, qui souffraient sans doute de trop de moyens. La phase actuelle est basée sur le principe « *Small is beautiful* » qui a été bien accueilli par les

¹ Observatoire du développement humain durable : Rapport 2000, Bamako

populations. Le point le plus fort de la conception de cette phase est d'avoir ciblé les vraies priorités des populations et d'avoir cherché des solutions dans le savoir traditionnel des habitants. De plus, le projet a renforcé l'autorité des populations en créant un comité de suivi local du projet.

Bien que le cœur du projet soit bien ciblé, quelques lacunes importantes demeurent dans la conception du projet, par exemple :

- Manque d'un volet de recherche pour déterminer la capacité de charge des écosystèmes par rapport à l'utilisation des ressources naturelles et l'explosion démographique des populations (3,1 % par an au Mali). Sans ceci, le projet est sans véritable base scientifique pour l'avenir des sites.
- Manque d'un volet de suivi écologique et socio-économique pour mesurer l'impact du projet et les effets de la gestion des ressources naturelles.
- Manque de procédures systématiques de suivi interne du projet.
- Manque d'un volet de formation des paysans en suivi écologique en rapport avec leurs besoins en ressources naturelles. Le projet a ainsi perdu une occasion d'accroître la responsabilisation des populations.
- Insuffisance de ressources humaines affectées au projet : le document de projet ne prévoit pas suffisamment d'appui au Coordinateur en matière d'administration et animation.
- Insuffisance de moyens prévus pour la supervision du projet et pour son appui à Bamako.

Le projet a le mérite d'avoir un cadre logique (Annexe G), mais celui-ci manque de rigueur : les résultats ne sont pas liés aux objectifs spécifiques et les activités ne sont pas liées aux résultats. De plus, la plupart des indicateurs sont mal réfléchis, surtout sur le plan qualitatif.

8. EFFICACITE

Plans de Gestion

L'objectif général du projet est de finaliser et de rendre opérationnels les plans de gestion des sites d'Akka-Goun et de Dentaka, situés dans le Cercle de Youwarou.

C'est au début de la mission d'évaluation que les deux Plans de Gestion intégrée du Terroir (PGT) ont été finalisés. Ils sont disponibles en français, mais n'ont pas été traduits en langues locales (peuhl, sonrai et bozo). Les Plans de gestion ne sont pas encore tout à fait opérationnels puisqu'il n'y a pas encore d'actes administratifs et judiciaires qui les rendraient officiels, ni de financement. Néanmoins, ils fonctionnent de façon informelle.

Ces PGT ne sont pas des plans de gestion dans le sens classique du terme. Ce sont en effet des documents de projet sur trois ans élaborés par les communautés avec l'appui de l'UICN. Ils comportent une description du milieu physique, biologique, humain et socio-économique et un inventaire des problèmes de gestion. Par contre, les aspects suivants ne sont nulle part développés dans les plans de gestion : l'évaluation des principales caractéristiques du site, les facteurs influençant la réalisation des objectifs à long terme, le zonage des sites (avec une carte), le schéma d'aménagement et les modes et règles de gestion préconisés. Les lignes directrices pour les plans de gestion des sites Ramsar sont résumées dans le Cadre 1.

Cadre 1.

RESUME DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES PLANS DE GESTION DES SITES RAMSAR

Le processus d'élaboration des plans de gestion fournit le cadre et l'accord entre les diverses parties intéressées nécessaire pour maintenir la diversité biologique et la productivité du site ; il permet l'utilisation rationnelle à long terme de ces ressources par l'homme.

Le plan de gestion consiste en cinq parties principales :

1. Préambule

Une déclaration de principe concise, exposant les politiques des autorités supranationales, nationales et locales, qui rappelle les trois obligations majeures de Ramsar :

- maintenir les caractéristiques écologiques des sites inscrits
- en faire une utilisation rationnelle
- créer des réserves naturelles dans les zones humides.

2. Description

La description générale du site servira de base aux programmes de surveillance continue, qui ont pour objet d'identifier toute modification subie par le site.

3. Evaluation

Une évaluation des principales caractéristiques du site selon, par exemple :

- étendue et situation dans l'unité écologique
- diversité biologique
- état naturel
- rareté des espèces, biocénoses, biotopes, formes de relief ou paysages
- fragilité naturelle ou induite par des activités humaines
- spécificité (meilleurs exemples d'un biotope particulier)
- histoire archéologique ou paléo-environnementale
- potentiel d'amélioration
- valeur esthétique, culturelle ou religieuse
- valeur socio-économique
- potentiel en matière d'éducation à l'environnement
- loisirs
- recherche / études.

4. Objectifs

- Objectifs à long terme – une déclaration d'intention concise, issue du processus d'évaluation
- Facteurs influençant la réalisation des objectifs de gestion à long terme, p.ex. :
 - facteurs naturels d'origine interne (p.ex., la succession naturelle)
 - facteurs anthropiques d'origine interne (invasion d'espèces exotiques, pollution, etc.)
 - facteurs naturels d'origine externe (changement climatique, etc.)
 - facteurs anthropiques d'origine externe (détournement des eaux, sédimentation, etc.)
 - facteurs inhérents à la législation ou aux traditions (droits coutumiers, etc.)
 - conditions d'ordre physique telles que l'inaccessibilité
 - ressources disponibles pour les tâches d'aménagement
 - un résumé des facteurs précédents conduisant logiquement à l'identification des objectifs opérationnels.

5. Plan d'action

Pour les sites complexes un plan-cadre doit être établi en concertation avec l'ensemble des utilisateurs. Un zonage peut se révéler utile pour réglementer les activités dans différentes parties du site. Les options de gestion sont la gestion des habitats, des espèces, l'utilisation, l'accès, l'éducation/communication et la recherche. Le plan d'action est ensuite détaillé par projet et les programmes de travail révisés annuellement.

Les PGT visent le développement socio-économique des terroirs à travers l'utilisation durable des ressources naturelles. Ils sont présentés en forme de cadres logiques avec cinq objectifs spécifiques. Les cadres logiques précisent, pour chaque objectif, les activités à entreprendre, leurs produits, le temps nécessaire ainsi que les ressources financières requises. Le budget pour le PGT de Youwarou-Akka s'élève à FCFA 204'025'000 et celui de Dentaka à FCFA 176'985'000. Ni la participation en nature des bénéficiaires, ni la participation des collectivités et de l'Etat ne sont précisées dans le budget. Les financements par des partenaires de développement ne sont pas encore acquis.

Il est prévu que les règles de gestion des sites soient élaborées par les Conventions locales de gestion. Un bref résumé du fonctionnement du Plan de gestion de Youwarou-Akka est présenté dans le Cadre 2.

Cadre 2.

Plan de Gestion Intégrée du Terroir de Youwarou-Akka

Le Plan de Gestion Intégrée du Terroir de Youwarou-Akka officialise et précise la composition, les attributions, les sous-comités et le mode de fonctionnement du Comité Local de Gestion (CLG). Le CLG est constitué, outre les personnes ressources, d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, d'organisations féminines et de mouvements de jeunesse (qui ont chacun trois représentants), du Conseil Communal, du Comité de Développement Local de Youwarou et des services techniques (qui, eux, n'ont qu'un représentant) et enfin du Chef du village. Le CLG élit son bureau exécutif et se subdivise en trois sous-comités : 1) forêts, pêche et apiculture, 2) agriculture et élevage, 3) infrastructures, commerce, artisanat et tourisme. Le CLG se réunit en assemblée générale une fois par an et le bureau tous les trimestres. Le CLG est chargé de :

- contribuer à la programmation annuelle de la mise en œuvre du plan
- identifier les blocages éventuels et proposer des solutions
- aider à coordonner les actions des différents intervenants
- servir de relais entre les populations, les partenaires et les autorités locales pour tout ce qui concerne le plan
- coordonner les activités des sous-comités placés sous sa supervision.

Le Sous-comité forêt, pêche et apiculture prend en charge :

- la régénération du bourgou et autres espèces en collaboration avec le Sous-comité agriculture et élevage
- la surveillance de la forêt inondable, notamment de la faune et de la flore
- la supervision des actions de reboisement et lutte contre le feu de brousse
- le suivi du respect des textes et conventions réglementant l'utilisation des ressources.

Le rôle principal du Sous-comité agriculture et élevage est le contrôle de l'espace agricole, la réglementation de l'accès aux bourgoutières et le règlement des conflits éventuels entre agriculteurs et éleveurs.

Le Sous-comité infrastructure, commerce, artisanat et tourisme veille à la promotion et la réalisation de ces activités prévues dans le Plan et à la mobilisation des populations pour ces réalisations.

Le PGT prévoit une rencontre annuelle entre le CLG et le Comité de Développement de Cercle, qui est l'organe de coordination officielle des actions à l'échelle du Cercle de Youwarou.

L'élaboration des plans de gestion est l'aboutissement d'un long processus d'études, de recherches, de renforcement des capacités et d'appui aux initiatives locales. Ce processus d'implication des populations a sans aucun doute été tout aussi important que son résultat. A travers ces plans, les populations et les autorités disposent d'un outil de négociation et de programmation de leurs propres actions, articulées autour de priorités et d'objectifs communs.

Initiatives locales

Le 1^{er} objectif spécifique du projet est de développer les initiatives locales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces initiatives ont porté sur :

- la régénération du bourgou (230 ha régénérés)
- la destruction du *Mimosa pigra*, plante envahissante dans les bourgoutières (sur 450 ha)
- les fours « Chorkor », qui transforment plus de poisson, plus rapidement, avec une meilleure qualité et en utilisant moins de bois
- la surveillance des forêts de Dentaka et d'Akka-Goun.

Le projet n'ayant pas de volet suivi écologique et socio-économique, il n'était pas possible pour la mission d'évaluation de quantifier le pourcentage des superficies restaurées, ni le pourcentage de la population qui a bénéficié des initiatives locales.

Renforcement des capacités

Le 2^e objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités des populations, des services techniques et des organisations non gouvernementales aux techniques de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques, végétales et fauniques.

Au niveau des populations, le projet a ciblé le renforcement des capacités à travers :

- l'éveil des consciences et la mobilisation des gens par les causeries-débats et les émissions radio et télévisées sur les conventions internationales, les conventions locales, le plan de gestion, etc.
- l'éducation environnementale – à travers les activités de l'ONG « Walia »
- les formations en:
 - élaboration de plans de gestion et de conventions locales
 - gestion et la régénération du bourgou
 - gestion de la forêt
 - gestion du crédit/épargne pour les femmes
 - transformation du poisson par les fours Chorkor
 - maraîchage, apiculture, élevage de volaille et transformation des céréales.

L'UICN a appuyé les services techniques, d'abord dans leurs contacts avec les populations rurales. Le projet a démarré au même moment où la Direction des Eaux et Forêts est devenue le Service de la Conservation de la Nature. Ce service technique était souvent mal vu à cause de son ancien mandat de répression ; il était motivé à changer cela et l'UICN l'a appuyé dans ce sens. Les agents des services techniques ont bénéficié d'un appui institutionnel et ont reçu une formation sur les aspects socio-économiques des zones humides en Afrique occidentale, les micro-crédits, la gestion des bourgoutières, etc.

Les ONG ne sont pas très développées à Youwarou, mais l'Association pour la Promotion et la Sauvegarde du Lac Débo (APSLD) et l'Association d'Appui à l'Autopromotion Communautaire ont bénéficiées des formations de l'UICN, surtout dans la gestion du terroir.

Un voyage d'étude pour 23 personnes au Sénégal et en Mauritanie pour échanger les connaissances sur les enjeux de la gestion des ressources naturelles des zones humides a inclu les élus locaux, les populations (y compris les femmes), les services techniques et les ONG.

Cadre 3.

Convention Locale de Gestion de la Forêt de Dentaka

La forêt de Dentaka est située sur la rive gauche du Walado Débo entre le village de Diankakoré et le campement pêcheur de Dentaka. Elle a une superficie de 308 ha et constitue une zone d'accueil exceptionnelle pour les oiseaux d'eau. Les concertations en atelier qui ont été engagées par les populations riveraines de la forêt, la structure d'appui (UICN), les services administratifs et techniques, les élus et la société civile ont débouché sur cette convention. Les thèmes débattus étaient le statut de la forêt, les structures de gestion de la forêt, l'état des ressources forestières et fauniques et leur évolution, les menaces sur la forêt et les dispositions concrètes à prendre pour une gestion durable de la forêt. Le but de la convention est de contribuer à la restauration du calme nécessaire à la nidification et au repos des oiseaux d'eau dans la forêt.

L'approche participative développée par l'UICN et les Services techniques en 1986 a abouti à la création du comité de gestion de la forêt Dentaka, composé d'hommes et de femmes, en 1989. Les activités de reconstitution et de conservation des ressources de Dentaka avec les populations ont porté sur :

- la régénération de la forêt, notamment par l'*Acacia kirkii*
- l'organisation du pâturage
- la protection des ressources forestières et fauniques
- l'information, la sensibilisation et la formation des populations aux actions de restauration des ressources naturelles.

L'Association pour la Protection et la Promotion de la Forêt de Dentaka (NEEMA) a été créée en janvier 2001 et a pour objet de restaurer et de conserver la forêt de Dentaka et d'utiliser les ressources rationnellement et de façon durable. Les organes de l'association comprennent : l'assemblée générale, le conseil d'administration (l'organe d'exécution des décisions prises en assemblée générale) et le comité de surveillance, qui est l'organe de contrôle de l'association. Il existe une brigade de surveillance. Une structure de suivi de la convention a également été créée pour assurer l'application correcte de la convention.

La convention rentre dans le cadre des dispositions et lois en vigueur en République du Mali. Sont interdits :

- l'exploitation, le transport et le commerce du bois de la forêt
- les défrichements non autorisés
- les feux de brousse
- la chasse des oiseaux
- les séjours non autorisés d'animaux
- les visites non autorisées.

L'*Acacia kirkii*, l'arbre principal de cette forêt, et qui est endémique au delta du Niger, demeure intégralement protégé.

La période et les conditions d'accès aux ressources pastorales de la forêt, ainsi que l'effectif du cheptel sont déterminés et communiqués par l'Association chaque année.

Conventions Locales

Le 3^e objectif spécifique du projet est d'amener les institutions locales à mettre en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources naturelles.

La convention locale est un acte consensuel de tous les acteurs dans un endroit donné. Au Mali la loi 95-32 donne de l'importance aux conventions locales et leurs confère une légitimité certaine. Le but des conventions locales est d'éviter et de régler les conflits. Le projet a aidé les populations à en produire quatre :

- Règles de gestion des pêcheries de Youwarou (février 2001)
- Convention locale de gestion de la forêt à Akka-Goun (juin 2001).
- Convention locale de gestion de la forêt à Dentaka (juin 2001).
- Règles de gestion des bourgoutières de Débaré et Akka-Goun (septembre 2001).

Les conventions locales étaient en fait pratiquées par accord oral avant l'arrivée de l'UICN. L'UICN a aidé à préciser, améliorer et formaliser ce qui existait déjà, basé sur le savoir traditionnel et les coutumes de gestion des ressources naturelles.

Par exemple, en ce qui concerne la pêche, les pêcheurs savent que certains engins ne sont pas permis dans une zone définie ; il y a aussi des zones qui sont formellement interdites pendant certains mois de l'année. Cependant, comme ci-dessus mentionné (chapitre 6), l'exploitation des ressources nationales ne va pas sans conflits violents. Les conventions fournissent une base de travail entre les pêcheurs autochtones et les pêcheurs étrangers, ce qui permet d'éviter les conflits ou de les atténuer.

Pour les éleveurs, la convention est basée sur le « harima », une zone déterminée, matérialisée et réservée, qui appartient au village. Dans la tradition locale, chaque village a droit à son *harima* et les étrangers paient pour le privilège de faire paître leur cheptel.

Le Cadre 3 présente, à titre d'exemple, une description de la Convention Locale de Gestion de la Forêt de Dentaka.

Auto-évaluation par le Coordinateur du projet

Dans le Annexe H le Coordinateur du projet a noté les réalisations du projet, ainsi que certains problèmes rencontrés, par rapport au cadre logique original.

9. EFFICIENCE

L'analyse de l'efficacité se penche sur le rapport entre l'utilisation des ressources et les résultats, c'est à dire l'impact du projet par rapport à son coût. De manière générale, le projet a réussi à faire beaucoup avec les moyens à sa disposition. Néanmoins, il n'a pas pu utiliser son budget de façon totalement efficace. Sur les trois années, le projet a dépensé respectivement 71%, 55% et 88% de son budget annuel.

En 1999 les retards dans les activités (indiqués par les lignes budgétaires peu dépensées) concernent :

- les visites d'échanges inter-villageois
- la réunion de concertation, comité communal
- le plan de gestion pour le deuxième site
- la restauration des pâturages dégradés

- la lutte contre le *Mimosa pigra*
- le développement des filières de prélèvement avifaune et
- l'amélioration de la conservation du poisson.

Par contre, il y a eu plus d'effort que prévu dans la formation pour l'élaboration des plans de gestion, dans la régénération du bourgou, l'apiculture et l'aviculture.

En 2000 les retards touchent :

- la formation des conseillers communaux, en gestion et en approche participative
- les études sur les structures locales
- la régénération du bourgou
- le maraîchage et
- comme l'année précédente :
 - le plan de gestion pour le deuxième site
 - la restauration des pâturages dégradés
 - la lutte contre le *Mimosa pigra*
 - le développement des filières de prélèvement avifaune et
 - l'amélioration de la conservation du poisson.

Pour les deux premières années du projet, les coûts opérationnels (carburant, maintenance, communications) ont été sous évalués. Ils n'ont pas pris en compte la logistique exigée par les difficultés d'accès au site du projet.

Pour l'année 2001, le budget a été révisé pour mieux l'accommoder aux besoins réels du projet.

Le projet n'avait pas trop d'argent, mais les fonds étaient mal répartis entre les lignes budgétaires. Il y avait parfois de sérieux problèmes quant aux transferts de fonds, soit par l'Ambassade vers le bureau de l'UICN, soit au Coordinateur du projet par le bureau de l'UICN. Le projet aurait pu faire davantage avec :

- une gestion adaptative, y compris plus de souplesse pour la répartition des fonds entre les lignes budgétaires
- un meilleur soutien administratif de la part des bureaux de l'UICN à Bamako et à Ouagadougou.

10. SYSTEME DE SUIVI DU PROJET

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre sur la conception du projet, il y avait de sérieuses lacunes dans le suivi écologique et socio-économique, ce qui a empêché de mesurer l'impact du projet. Il est également regrettable que les paysans n'aient pas eu de formation en suivi écologique en rapport avec leurs besoins en ressources naturelles.

De plus, il y avait une panne institutionnelle au niveau de l'UICN-Mali, qui s'est soldé par la fermeture du bureau pendant dix mois. Le Coordinateur se trouvait effectivement seul jusqu'en septembre 2001. A part les rapports semestriels et annuels, il n'y avait pas de mécanisme systématique prévu pour le suivi interne du projet.

Par contre, une innovation très pertinente a eu lieu dans cette phase : l'UICN a signé un protocole avec le Comité de suivi local, ce qui permet à ce dernier de suivre toutes les activités du projet qui ont un rapport avec le développement rural. Cette procédure a augmenté l'autorité des populations, des services techniques et des ONG, ainsi que leur implication dans le projet.

11. PARTENARIAT

D'une manière générale, l'UICN a su établir les bases pour de bonnes collaborations avec la grande majorité de ses partenaires, p. ex. : la Direction de la Conservation de la Nature aux niveaux national et régional ; le Conseil du Cercle de Youwarou, les élus locaux et les responsables régionaux ; l'Opération Pêche et le Secteur Pêche ; les quelques ONG locales. L'UICN a favorisé ces collaborations en signant des protocoles écrits avec la plupart de ses partenaires.

Deux collaborations semblent moins bien fonctionner : la coopération avec Wetlands International et avec le Service de la Conservation de la Nature à Youwarou.

12. IMPLICATION DES POPULATIONS

Comme les actions prioritaires du projet ont ciblé les priorités des populations, il n'est pas étonnant de constater une forte implication de celles-ci dans tous les volets du projet.

Le projet a porté une attention particulière à l'implication des femmes et leur développement, notamment par : l'implication des femmes dans les structures communautaires et les comités de suivi ; les formations ; les fours Chorkor et les hangars à poisson, ce qui visent le travail de femmes ; les caisses de crédit/épargne ; les périmètres maraîchers. Neuf associations des femmes ont été parrainées par le projet, mais encore plus d'associations féminines auraient souhaité être soutenues.

En plus des entretiens, nous nous sommes appuyés sur la liste d'indicateurs établie par les Parties de la Convention de Ramsar pour mesurer l'étendue de la participation des populations locales à la gestion des zones humides (Bureau de la Convention de Ramsar 2000a).

D'après le Tableau 1, la très grande majorité de ces indicateurs sont positifs pour le projet, les faiblesses se situant autour :

- des limites géographiques claires des accords de gestion
- du manque de systèmes et de méthodes d'évaluation
- d'une source de financement à long terme
- de l'intégration entre les zones humides en question et leur bassin versant.

Le temps disponible pour cette évaluation n'a pas permis un véritable sondage auprès des populations. Néanmoins, l'évaluation a questionné quelques riverains au hasard : tous ignoraient le projet et les enjeux de gestion durable. Cet échantillon était bien trop petit pour en tirer des conclusions.

On peut dire que les populations avec qui le projet a travaillé sont largement impliquées et même enthousiastes, mais nous ignorons quelle fraction de la population générale a été impliquée dans le projet et a pu en bénéficier.

Tableau 1.		
INDICATEURS POUR MESURER LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES		
(Source : Bureau de la Convention de Ramsar 2000a)		
No.	Indicateur	Projet
Mesures incitatives		
1	Les populations locales et autochtones ont trouvé des enjeux économiques ou autres dans l'utilisation rationnelle des ressources de la zone humide.	✓
2	L'organisme gouvernemental a énoncé des politiques qui soutiennent la gestion participative.	✓
3	Des mesures incitatives judiciaires et financières, adaptées à la gestion participative, sont en place.	✓
4	Un partage plus équitable des avantages entre acteurs a résulté du processus de gestion participative.	✓
5	Les acteurs sont satisfaits de leur participation au processus.	✓ ✓
Confiance		
6	Il existe une politique ou une législation claire et largement connue qui favorise la participation des populations locales et autochtones.	✓
7	Tous les acteurs (et en particulier le gouvernement) reconnaissent la gestion participative comme légitime et souhaitable.	✓
8	Les populations locales et autochtones participent désormais véritablement à la prise des décisions qui touchent l'utilisation et la gestion des ressources de la zone humide.	✓
9	Les organisations locales qui soutiennent la gestion participative sont respectées au sein de la communauté.	✓
10	Les représentants des populations locales et autochtones sont réellement représentatifs et responsables devant ces populations.	✓
11	Les règles d'utilisation des ressources et de participation sont adaptées au contexte local.	✓
12	Les acteurs ont conclu un accord de gestion (oral ou écrit, formel ou informel).	✓
13	Les limites de l'accord de gestion et les participants à l'accord sont clairement définis.	✗
14	L'accord de gestion définit précisément les fonctions, les droits et les responsabilités des différents acteurs.	✓
15	L'accord de gestion a été approuvé au moins par les acteurs qui utilisent les ressources et par les principaux groupes qui prennent les décisions.	✓
16	Les parties à l'accord remplissent leurs obligations.	Trop tôt pour savoir
17	Le degré d'infraction aux méthodes, règles, droits et responsabilités décrits dans l'accord de gestion reste acceptable.	✓
18	Tout système de sanctions progressives pour infraction aux règles a été convenu entre les principaux acteurs.	✓
19	Les règles de gestion des ressources semblent être appliquées.	✓
20	Les parties affectées ont la possibilité de modifier collectivement les règles relatives à l'utilisation des ressources.	✓
21	Des unités de gestion «gigognes» sont en place (différents organes à différents niveaux).	✓

22	De toute évidence, les populations locales et autochtones peuvent influencer sur le rythme et l'orientation des changements concernant les ressources qui les intéressent.	✓
23	Les médiateurs ou coordinateurs appliquent la méthode d'apprentissage par la pratique et la gestion adaptative.	✓
24	On peut constater une sensibilisation des différents acteurs aux nouvelles méthodes de gestion, règles, droits et responsabilités.	✓
25	Il existe un courant d'information et de communication entre les populations locales et autochtones et les organismes gouvernementaux pertinents et vice versa.	✓
26	L'information parvient aux populations locales et autochtones en temps voulu, de manière pertinente et sous une forme facile à comprendre.	✓
27	Les populations locales et autochtones participent à la surveillance continue du site et à l'évaluation du processus de participation.	✓
28	De toute évidence, les principaux organismes gouvernementaux respectent les systèmes sociaux locaux et les connaissances écologiques locales.	✓
29	Les acteurs font preuve des compétences et des responsabilités nécessaires (par exemple, capacité de prendre des décisions, compétences en matière de suivi, etc.).	Oui pour les décisions, non pour le suivi
30	Les méthodes d'évaluation établies par les parties prenantes servent à définir et à quantifier le degré de participation prévu au niveau local et contribuent, en réalité, à améliorer ou à conserver les «fonctions et valeurs» reconnues et l'utilisation rationnelle des zones humides.	✗
31	Il existe une structure organisée au moins qui facilite la participation des populations locales et autochtones, par exemple un conseil, un organe de gestion, un groupe de femmes, etc.	✓
32	Un échantillonnage au hasard des populations locales et autochtones permet de déterminer le rôle de la communauté dans la gestion des zones humides et les individus directement concernés peuvent décrire la raison de leur participation.	✗
33	L'organisme gouvernemental et son personnel ont démontré leur engagement envers la gestion participative et peuvent décrire précisément le but de la participation des populations locales et autochtones.	✓
34	Il existe une source de financement à long terme appropriée pour la participation et la gestion permanente des ressources.	✗
35	Les populations locales et autochtones ont fourni un appui en nature (temps, travail, savoir et compétences traditionnels) à l'application de l'accord de cogestion.	✓
36	Il existe des mécanismes de gestion des conflits et une possibilité d'appel en cas de conflit au sein du partenariat de gestion.	Permis, mais mal vu
37	Il y a intégration entre la gestion de la zone humide locale et la gestion du bassin versant dans son entier.	✗

13. IMPACT

Cette quatrième phase des activités de l'UICN dans le Delta est une phase de consolidation et le Comité de suivi local considère que ce sont les années les plus importantes de toute l'intervention de l'UICN.

Impact écologique

En analysant les impacts écologiques il faut se rappeler que l'impact le plus fort pour la santé de l'écosystème, les ressources naturelles et l'économie de Youwarou est tout simplement la quantité et la distribution de la pluie et des crues du fleuve. L'impact de tout projet est très secondaire à côté des conditions pluviométriques et hydrologiques.

Les plus grands impacts écologiques concernent les forêts inondables, dominées par *Acacia kirkii*, arbre endémique au Delta du fleuve Niger. Selon Beintema et al. (2001), le nombre de forêts dans le Delta avec de grandes colonies mixtes d'oiseaux ont fortement diminué dans les 50 dernières années, avec :

- ⇒ > 20 forêts dans les années 1950
- ⇒ 8 dans les années 1980
- ⇒ 2 aujourd'hui.

Les deux forêts qui sont encore intactes sont celles où l'UICN est actif depuis 1984. L'UICN a travaillé avec les paysans pour replanter l'*Acacia kirkii*. Des conventions locales de gestion ont été élaborées par les populations pour les forêts d'Akka-Goun et de Dentaka et un système de surveillance locale a été instauré. Les riverains sont motivés à protéger leurs forêts parce qu'avec des populations importantes d'oiseaux d'eau, une augmentation de la production primaire et secondaire grâce aux déjections des oiseaux est constatée – avec des effets directs sur les ressources de pâturage et de poisson.

Les villageois racontent qu'après la sécheresse des années 1980, la forêt à Akka-Goun était très dégradée ; l'endroit était dénudé et les habitants de Youwarou pouvaient voir le village d'Akka à travers l'île d'Akka-Goun. Aujourd'hui Akka est caché derrière la forêt régénérée. La bonne santé de la forêt a entraîné la reconstitution de la pêche, qui était presque abandonnée autour d'Akka-Goun.

Néanmoins, la protection de la forêt à Dentaka semble rencontrer un certain nombre de problèmes. Selon un interlocuteur, des personnes mal intentionnées, surtout les autochtones, prennent les œufs et les oiseaux d'eau, malgré l'interdiction. De plus, les oiseaux sont capturés involontairement dans les filets de pêche. Pour résoudre le problème de la capture des oiseaux, il faudrait : une sensibilisation accrue, l'autosuffisance alimentaire et un système renforcé de suivi par les éco-gardiens et éco-gardiennes locaux.

De plus, le sort des lamantins dans le Delta est loin d'être assuré. Le lamantin est entièrement protégé par la loi. Cependant, quand les pêcheurs (qui sont parfaitement au courant de la loi) capturent un lamantin accidentellement dans leurs filets, en général, ils ne le relâchent pas. Une étude récente estime qu'il ne reste qu'une cinquantaine de lamantins dans ce site Ramsar. Nous craignons que le Mali soit en train de perdre petit à petit sa dernière population de cette espèce menacée.

Impacts dans la gestion des ressources naturelles

Les conventions locales sont des acquis très importants et suscitent une grande adhésion des populations. Le projet a certainement amélioré la gestion des ressources naturelles dans les zones où il a travaillé, p. ex. :

- l'amélioration de la pêche
- la régénération des bourgoutières et l'amélioration du pâturage
- une réduction d'environ 50% dans la consommation du bois pour fumer le poisson grâce aux fours Chorkors.

À Débaré la gestion des bourgoutières a failli en 2001 et il ne reste presque plus de bourgou. Cette expérience a bien servi de leçon et les éleveurs sont désormais déterminés à faire respecter les dates de la rentrée et de la sortie des animaux des bourgoutières.

Impacts dans la lutte contre la pauvreté

Nous n'avons pas pu quantifier la partie de la population qui a bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de vie grâce au projet. Cependant, les populations ont signalé :

- une amélioration de l'autosuffisance alimentaire
- une amélioration de la nutrition (plus de légumes grâce aux maraîchages)
- l'élevage plus développé avec la régénération du bourgou et la vaccination de la volaille : ils ont systématiquement du lait, des mises-bas et de la volaille, ce qui n'était pas le cas avant le projet
- les petits commerces et d'autres projets de femmes sont rendus possibles par les caisses de crédit/épargne.

Impacts sociaux

L'un des plus grands impacts du projet est d'avoir conféré un pouvoir aux populations qu'elles n'avaient pas auparavant, par la formalisation des Plans de gestion et surtout par les Conventions locales de gestion. Les populations avaient bien leurs règlements de gestion, mais avant le projet personne ne les respectaient. Le projet a redynamisé les structures locales et leur a donné plus d'autorité.

En ciblant le renforcement des capacités des femmes, le projet a aussi permis de changer la composition des structures locales pour y inclure les femmes pour la première fois.

Le Delta a toujours été une zone de conflit. Les règles établies dans les conventions locales permettent d'accéder aux ressources naturelles sans conflit ou de résoudre les conflits s'ils surgissent. Les populations ont remarqué qu'elles peuvent enfin pêcher, élever et cultiver en tranquillité, en appliquant les règles. Certaines rivalités traditionnelles (p. ex. entre les villages d'Homboloré et d'Ouro) se sont estompées ou ont perdu de l'impact sur la gestion des ressources naturelles. Les règles de gestion diminuent la tension entre les différents utilisateurs des ressources naturelles.

Impacts inattendus

Les autorités locales considèrent que le projet a sauvé des vies humaines, d'une part à cause de la réduction des conflits entre les utilisateurs des ressources naturelles et d'autre part grâce aux forêts inondées régénérées, qui servent de refuge pour les pirogues en cas de tempête.

14. DURABILITE

La mission d'évaluation émet des doutes quant à la durabilité du maraîchage. Nous avons entendu beaucoup d'échos positifs, mais aussi des plaintes sur la difficulté du travail. Plus inquiétant encore, nous avons constaté l'absence des jeunes filles travaillant dans les jardins et nous avons l'impression que seule une petite fraction de femmes (sur la totalité de la population des zones du projet) est impliquée dans le maraîchage.

Le pronostique pour la durabilité de la plupart des activités du projet est, en général, bon. On peut citer :

- les structures d'organisation des paysans
- les plans de gestion et les conventions locales - ce qui est écrit représente le consensus des utilisateurs
- les Comités de gestion fonctionnent et le travail de protection par les populations est amorcé

- la prise de conscience de l'importance de l'environnement – les populations semblent avoir compris la relation entre la nature et les ressources naturelles et elles sont décidées à bien s'en occuper
- la maîtrise par les populations des notions et des concepts qui auparavant leur étaient étrangers ou méconnus , p. ex. la loi 95-32
- les formations
- la régénération du bourgou pour laquelle un système d'autofinancement existe – les droits d'entrée par tête de cheptel permettent de payer les pieds et les graines nécessaire à la régénération
- les caisses des femmes, p. ex. à Youwarou la caisse a commencé avec un capital de FCFA 500'000 que les femmes ont constitué elles-mêmes ; ce capital s'élève maintenant à FCFA 2'000'000 et il n'y a aucun problème avec le remboursement des prêts
- les fours Chorkor ont été adoptés avec enthousiasme ; d'autres pêcheurs qui n'ont pas été ciblés par le projet se construisent ces fours eux-mêmes après l'achat des claies.

Dans un projet de conservation et de développement, la durabilité s'établit quand les activités sont basées sur les priorités des populations, sur des techniques adaptées et sur le savoir traditionnel.

15. EFFETS MULTIPLICATEURS

Les effets multiplicateurs sont des signes du bien fondé et de la durabilité des activités d'un projet. On peut constater pour le projet UICN les effets suivants :

- Le Chef Secteur Pêche a noté que les fours Chorkor ont fait tâche d'huile et que les services techniques son maintenant débordés par la demande.
- Suite à l'exemple de Youwarou, la première commune à dresser les règles de pêche et d'élevage, d'autres communautés ont exprimé le désir d'élaborer leurs propres règles de gestion.
- De la même façon, les Plans de gestion des terroirs des villages de Youwarou-Akka et de Dentaka sont considérés comme des outils formidables. La mairie de Youwarou estime que son Plan de gestion donne une base pour un plan de gestion pour toute la commune réunissant les 24 villages.
- L'UICN a donné l'occasion au Service de la Conservation de la Nature de présenter un visage autre que celui de la répression aux populations et il a été imité en cela par l'ONG CARE KORO.

16. LECONS

- Une des conditions pour la réussite des systèmes de co-gestion (Gawler 2002) est l'importance d'un climat de confiance entre les communautés et les services techniques. Le projet a anticipé ce besoin et a tout mis en œuvre pour transformer une situation de méfiance en confiance.
- Les systèmes traditionnels de gestion sont souvent les plus pertinents. Dans ce projet, les mis en défens, les engins interdits, les règles de gestion en général viennent des utilisateurs et non pas des services techniques ; les règles sont structurées autour de la tradition.

- En ce qui concerne les micro-crédits, la raison pour laquelle le remboursement des prêts avoisine les 100% est sans doute due au fait que l'argent du départ provient entièrement des femmes elles-mêmes. Si l'une d'entre elles est en retard avec un paiement, ses consœurs viennent chez elle le lui réclamer.
- Il convient de noter aussi que l'approche participative ne débouche pas automatiquement sur un plan de gestion dans le sens classique du terme.
- Enfin, nous soulignons l'importance des qualités humaines chez un Coordinateur de projet. La personnalité du Coordinateur, M. Tiéro, a été déterminante dans l'atteinte des objectifs du projet. Il est à remercier pour la cohésion sociale qu'il a su créer dans cette zone de conflit.

17. CONCLUSIONS

Pour conclure, il convient de résumer les points forts et les points faibles du projet mis en évidence par cette évaluation.

Points forts

- Le Delta est un site Ramsar et aussi une zone de forte sollicitation économique : L'UICN a cherché à concilier la conservation et le développement.
- Le plus grand succès du projet est d'avoir renforcé la cohésion sociale – il a permis aux différents groupes, dont les relations étaient marquées par des conflits et par la méfiance, de se comprendre et de trouver des solutions communes à leurs problèmes. Le projet a aidé à régler les conflits et a couronné ceci par des textes.
- Les actions prioritaires ciblent les préoccupations des populations.
- Le projet a établi les bases véritables d'une bonne gestion des ressources naturelles par les populations, sans appui extérieur.
- Les acquis les plus importants sont les Conventions locales, qui complètent les lois. Les Conventions établies avec l'appui du projet sont de bons modèles pour d'autres Conventions.
- Les populations ont maintenant compris ce qu'est la biodiversité et quelles sont les obligations du Mali vis-à-vis de la Convention pour la Diversité biologique et de la Convention de Ramsar.
- La sensibilisation par les médias a utilisé les langues du pays : Sonrhaï, Peuhl, Bozo.
- L'approche du Coordinateur de projet a pu mobiliser toute la population.
- Les services techniques ont toujours accompagné les concertations.
- Les formations ont renforcé les structures décentralisées.
- Le projet s'est limité à jouer un rôle de facilitateur, en mettant les populations et les services techniques dans les rôles d'acteurs principaux.
- L'UICN a bien tiré les leçons du passé et de son travail dans le Delta.

- Les populations qui ont travaillé avec le projet sont enthousiastes.

La grande majorité des interlocuteurs étaient très positive envers le projet et quelques citations directes sont incluses dans l'Annexe I.

Points faibles

- Le projet est trop circonscrit sur le plan géographique et l'envergure trop faible par rapport aux enjeux écologiques et socio-économiques. Ni le projet, ni l'UICN-Mali ne semblent avoir fait du lobbying pour influencer les politiques nationales et régionales susceptibles de renforcer la base sur laquelle le projet se construit. Les principales menaces pour l'avenir du Lac Walado Débo et pour le Delta intérieur en général sont des facteurs anthropiques d'origine externe, notamment :
 1. le détournement des eaux par des barrages en amont
 2. les lâchés d'eau des barrages en amont, qui peuvent perturber gravement tout le fonctionnement écologique du lac
 3. la pollution agricole.
- Les Plans de gestion du terroir n'ont pas de repères géographiques précis. Ils devraient inclure au moins une carte du schéma d'aménagement faite ensemble avec les populations. Les PGT ne sont pas traduits dans les langues locales.
- Il manque au projet un volet recherche pour déterminer la capacité des charges des écosystèmes par rapport à leur utilisation et à l'explosion démographique. Sans ceci, le projet n'a pas de base scientifique pour ses actions, surtout en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles à long terme.
- Le document de projet ne prévoyait ni un processus de suivi écologique et socio-économique, ni la formation des populations en suivi des ressources naturelles. Ceci est l'une des meilleures méthodes pour accroître le sens de responsabilité des populations et pour leur donner des outils pour mesurer plus systématiquement les résultats de leur gestion des ressources naturelles (Gawler 2002).
- Beaucoup d'interlocuteurs se sont plaints que le Coordinateur n'était pas suffisamment présent. Il était parfois à Youwarou, parfois à Sévaré, parfois à Bamako, alors que l'UICN avait besoin de plus d'encadrement sur le terrain.
- Dans sa conception, l'équipe du projet était trop petite ; la présence d'un administrateur et d'une animatrice à Youwarou lui aurait été bénéfique.
- La collaboration avec les services techniques à Youwarou aurait pu être meilleure.
- L'UICN a eu une panne institutionnelle avec un vide prolongé au bureau de Bamako. En général le soutien administratif au projet était insuffisant et le flux des fonds a souffert, parfois avec des conséquences négatives sur le terrain.

18. ORIENTATIONS

Orientations proposées pour le projet actuel

Il serait souhaitable de continuer le projet jusqu'au 30 juin 2002 pour :

- développer des cartes pour les plans de gestion et les conventions
- tenir un atelier de validation des PGT
- faire la demande de reconnaissance des instruments de planification
- traduire les plans de gestion et les conventions locales en peuhl, sonroï et bozo.

Pour les traductions, il est recommandé de faire des équipes de deux personnes : un(e) traducteur(-trice) professionnel(le) en la langue en question et une personne bilingue de la région qui a participé à l'élaboration des plans de gestion et des conventions. Des traductions orales sur cassette seraient plus appropriées que des traductions écrites.

Zonage et plan de gestion pour l'ensemble du site Ramsar « Lac Walado Débo »

Dans la Recommandation 5.3 de la Convention Ramsar, les Parties contractantes soulignent la nécessité pour les sites Ramsar de mettre au point des mesures de zonage comprenant la protection intégrale des zones clés ainsi que diverses formes d'utilisation rationnelle au bénéfice des populations humaines.

De la même façon, dans la Résolution 5.7, les Parties contractantes s'engagent : à établir pour chaque zone humide inscrite, un plan de gestion ; à créer les structures juridiques et administratives appropriées et à allouer des fonds pour la mise en œuvre des plans de gestion. Les lignes directrices pour ces plans de gestion sont résumées dans le Cadre 1.

Dans le contexte du site Walado Débo, le travail qu'a fait l'UICN dans le présent projet, en s'appuyant sur la participation des communautés locales pour développer les règles d'utilisation et en les entérinant par les conventions locales, est sans aucun doute la meilleure façon :

- 1) de favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles
- 2) de débiter une planification à l'échelle du lac.

Néanmoins, dans une perspective à long terme, un véritable plan de gestion pour l'ensemble du site Ramsar sera un outil indispensable pour la pérennisation du caractère écologique et des ressources naturelles si importantes pour les populations locales et pour l'économie du pays même. Avec son expérience de planification par la base et son succès à Youwarou, l'UICN est bien placée pour appuyer l'Etat du Mali dans le développement d'un plan de gestion pour ce site Ramsar, tout en soulignant la participation des acteurs locaux et la décentralisation dans la mise en œuvre d'un tel plan.

Approche bassin-versant

Dans un premier temps, il faudrait étendre les règles de gestion au niveau du Cercle de Youwarou. Par exemple, à cause d'une mauvaise gestion du bois, on prédit que dans deux ans, il n'y aura plus de bois dans le Cercle. Que deviendront alors les forêts d'Akka-Goun et de Dentaka ?

Pour que le delta intérieur puisse continuer à jouer son rôle primordial pour l'économie du pays et le bien-être des populations qui en dépendent, il faut assurer à long terme son fonctionnement écologique. Comme les principales menaces sont d'origine extérieure (le détournement des eaux par des barrages en amont, les lâchés d'eau incontrôlés et la pollution), il est indispensable de pouvoir gérer ce système au niveau du bassin versant.

Annexe A.

PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER

Termes de référence de la mission d'évaluation finale

1. Contexte

En novembre 1998, l'Ambassade des Pays-Bas à Bamako a signé, avec le Bureau de l'UICN au Mali, la Convention de Financement du Projet d'Appui à la Gestion des Zones Humides dans le Delta Intérieur du Niger, pour une durée de trois ans. L'objectif général du projet est de finaliser, et de rendre opérationnels les Plans de Gestion des Sites d'Akka-Goun et de Dentaka, situés dans le Cercle de Youwarou. Dans cette perspective, trois objectifs spécifiques ont été définis :

- ✓ développer les initiatives locales en matière de conservation des ressources locales ;
- ✓ renforcer les capacités des populations, des services techniques et des organisations non gouvernementales aux techniques de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques, végétales et fauniques ;
- ✓ amener les institutions locales à mettre en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources naturelles.

La convention de financement prévoit l'organisation d'une évaluation finale du projet au terme des activités de terrain. Sur la demande de l'UICN, le délai contractuel d'exécution des activités de terrain, qui devraient en principe arriver à terme en décembre 2001, a été prolongé par un avenant à la convention de financement jusqu'en fin mars 2002. En conséquence, l'évaluation finale a été logiquement reportée en début d'année 2002, de commun accord entre l'Ambassade des Pays-Bas et l'UICN à travers des échanges de correspondances.

2. Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif général de l'évaluation finale du projet est d'apprécier, et de décrire (qualitativement et quantitativement), l'impact de la mise en œuvre du projet sur les plans environnemental, socio-économique et institutionnel, sur la base, entre autres :

- ✓ des entretiens avec les bénéficiaires, les partenaires et autres intervenants sur le terrain, l'UICN et l'Ambassade des Pays-Bas ;
- ✓ l'observation directe des actions menées sur le terrain ;
- ✓ l'analyse des divers documents et rapports produits depuis le démarrage du projet.

Les objectifs spécifiques assignés à la mission d'évaluation finale se présentent comme suit :

- ✓ évaluer l'efficacité et l'efficience des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs du projet et à la convention de financement ;
- ✓ répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires ;

- ✓ déterminer la pertinence des actions, en relation avec les besoins du Mali, et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- ✓ identifier les leçons apprises du projet, ainsi que les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

3. Tâches des évaluateurs

Les tâches spécifiques de la mission d'évaluation finale sont les suivantes :

- ✓ analyser les documents de base (document de projet, avenant, plans de travail et convention de financement) et surtout les différents rapports de progrès produits du début du projet à nos jours ;
- ✓ évaluer le niveau d'exécution des activités par rapport à la programmation initiale, leur efficacité et leur adéquation avec les objectifs et les résultats attendus du projet ;
- ✓ discuter avec les partenaires (services de l'Etat, autorités locales, autres intervenants), les acteurs et les populations bénéficiaires (y compris les femmes et les organisations de base) sur l'approche du projet (partenariat, renforcement de capacités, responsabilisation de la population), ainsi que sur le degré d'application des directives inscrites dans la convention de financement ;
- ✓ évaluer l'efficacité des programmes de travail élaborés pour réaliser les objectifs du projet, en tenant compte de l'évolution des contraintes sociales et politiques propres à la zone d'intervention du projet ;
- ✓ évaluer et apprécier le **degré d'appropriation** des activités du projet et le **niveau d'implication des populations** à l'exécution du projet en général, et en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Gestion, ainsi que des conventions locales de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ analyser l'impact des activités du projet (en rapport avec les besoins et aspirations des populations et des autorités locales) et leur cohérence avec le contexte institutionnel (décentralisation notamment) et la politique environnementale du Mali ;
- ✓ restituer sur le terrain les premières conclusions de l'évaluation aux populations, aux autorités locales, aux acteurs et aux partenaires (dont l'Ambassade des Pays-Bas) impliqués dans l'exécution du projet ;
- ✓ rédiger un rapport final à soumettre à l'UICN et à l'Ambassade des Pays-Bas au Mali suivant le chronogramme du déroulement de la mission.

4. Limites de l'évaluation

La conduite de la mission d'évaluation finale ne devrait pas en principe rencontrer de limites majeures. Toutefois, il convient de souligner :

- ✓ l'absence d'une évaluation externe à mi-parcours du projet, dont le rapport aurait pu permettre :

- aux consultants de disposer d'une économie de temps dans l'analyse de certains documents et des résultats atteints ; et
 - à l'équipe du projet de prendre conscience d'éventuelles déviations par rapport aux objectifs du projet et de les corriger à temps ;
- ✓ l'enclavement de la zone du projet, d'où la difficulté d'accès dans certaines localités en cette période encore marquée par la présence des hautes eaux.

5. Approche méthodologique

5.1. Collecte des données

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation devra être complétée et finalisée par les évaluateurs, sur la base de leur expérience en la matière. Dans tous les cas, elle devrait comporter quatre étapes au moins :

- ✓ la collecte et l'exploitation de la documentation disponible sur le projet (document de projet, convention de financement, divers rapports de progrès, plans de travail, comptes rendus des sessions de formation ou des visites d'échanges) ;
- ✓ l'entretien (avec ou sans questionnaires préétablis) avec les populations bénéficiaires, les autorités locales, les partenaires au projet (services de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, et du Développement Rural, ONGs et autres projets intervenant dans la zone d'intervention ...), l'UICN et l'Ambassade des Pays-Bas ;
- ✓ la visite des principales réalisations du projet sur le terrain ;
- ✓ la restitution des premières conclusions aux structures, organismes et populations concernés.

5.2. Composition de l'équipe et profils des évaluateurs

L'équipe des évaluateurs sera composée de deux experts : un expert international spécialiste en conservation et gestion des zones humides (chef d'équipe), doté d'une expérience avérée en évaluation de projets, et un expert national socio-économiste, justifiant d'une connaissance suffisante des réalités socio-économiques du Mali, et plus particulièrement de celles du delta intérieur du Niger. Ce dernier devra aussi jouir d'une expérience dans l'évaluation et l'analyse d'impacts socio-économiques de projets, et être sensible aux questions ayant trait au genre, au renforcement des capacités locales en vue de la pérennisation des actions menées.

Un des experts assurera la fonction de leader de l'équipe, et sera désigné comme responsable en dernier ressort de la qualité des résultats et de la production du rapport final.

Un membre de l'UICN accompagnera la mission sur le terrain. Dans tous les cas, les consultants bénéficieront de l'assistance de l'UICN à tous les niveaux, y compris la fourniture de la logistique de travail nécessaire.

5.3. Calendrier / Chronogramme

La période du mois de février 2002 a été retenue pour organiser la mission d'évaluation. Une étape de terrain de 6 jours est prévue, le reste du temps devant être passé à Bamako. Le chronogramme de la mission s'établit comme suit :

- 1^{er} jour : Briefing avec l'équipe de l'UICN/Mali, échanges et clarification éventuelle des termes de référence, notamment sur la méthodologie
- 2^{ème} jour : Briefing à l'Ambassade des Pays-Bas
Rencontre avec le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement
Rencontre avec le Directeur National de la Conservation de la Nature
Synthèse des résultats des rencontres et exploitation de documents
- 3^{ème} jour : Déplacement Bamako / Mopti
- 4^{ème} jour : Exposé de l'équipe du projet, discussions des objectifs et du programme de la mission, échanges sur les résultats du projet
Rencontre avec les différents partenaires (Service Régional de la Conservation de la Nature, Wetlands International, NEF, etc.) et visite des autorités administratives régionales de Mopti
- 5^{ème} jour : Trajet Mopti / Youwarou (matin), puis rencontre avec les autorités locales (après midi)
- 6^{ème} jour : Rencontre avec les populations de Youwarou et d'Akka-Goun, visite des Comités Locaux de Gestion et les Groupements Féminins
Visite des réalisations du projet (périmètres maraîchers, pêcheries équipées par le projet, de la mise en défens de la forêt inondable d'Akka-Goun, des bourgoutières de Débaré et d'Akka-Goun, du campement de Kono Daga etc)
- 7^{ème} jour : Visite de la forêt inondable de Dentaka et de la mise en défens de la forêt d'*Acacia kirkii*
Rencontres formelles et informelles avec les organisations de base et toute autre personne ressource ciblée par les consultants
- 8^{ème} jour : Séance de restitution des premiers résultats de la mission à Youwarou, en présence des représentants des populations, des autorités locales, des partenaires, de l'UICN et de l'Ambassade des Pays-Bas.
- 9^{ème} : Retour à Mopti
- 10^{ème} jour : Trajet retour Mopti – Bamako
- 11^{ème} jour : Debriefing à l'Ambassade des Pays Bas à Bamako et départ des membres de la mission d'évaluation

Une séance de synthèse est prévue à la fin de chaque journée, pour permettre aux experts de mettre en commun leurs observations et les résultats des visites et entretiens.

Les consultants disposeront d'un délai maximal de 10 jours après la mission pour soumettre un projet de rapport final à l'Ambassade des Pays-Bas et à l'UICN qui devront réagir dans un délai de sept jours. A compter de la date de réception des observations éventuelles, les consultants déposeront leur rapport définitif dans les cinq jours suivants. Le rapport sera déposé en deux copies et dans une disquette contenant le fichier du rapport en format Word.

6. Financement de la mission d'évaluation

Les dépenses relatives à la mission d'évaluation seront prises en charge dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion des Zones Humides dans le Delta Intérieur du Niger, où une ligne budgétaire, gérée par le Bureau UICN/Mali, est explicitement prévue à cet effet.

7. Documents à mettre à la disposition de l'équipe d'évaluation

Les documents suivants seront, tout au moins ceux qui existent sous forme de fichiers, remis aux consultants une semaine avant le démarrage de la mission, pour leur permettre de se familiariser avec le projet.

- Le Document du Projet
- Tous les rapports d'activités (semestriels et annuels), ainsi que les plans de travail
- La convention de financement du projet
- Les Plans de Gestion Intégrée des Terroirs d'Akka-Goun et de Dentaka
- Les Conventions Locales de Gestion élaborées par les populations avec l'appui du projet
- Tous les rapports des sessions de formation et des visites d'échanges
- Le rapport de l'étude d'impact socio-économique du bourgou dans la zone de Youwarou
- La liste des structures à visiter (si possible des personnes) ainsi que celles des personnes ressources ou organisations de base à rencontrer), en plus des autres sources d'information que les consultants auront définies eux-mêmes
- Tout autre document permettant d'apprécier les actions du projet dans la zone d'intervention.

Annexe B.

MATRICE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION

EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER				
Thème	Questions clés	Questions détaillées	Indicateurs	Sources de données
Pertinence	Comment le projet répond-il aux besoins du Mali ?	<ul style="list-style-type: none"> Le projet fait-il partie intégrale de la politique générale de développement rural du pays ? Comment le projet s'insère-t-il dans le cadre stratégique national (PNAE, Prog. Nat. de Lutte contre la Désertification ? 		Politiques nationales. Charte pastorale. Loi 95-32. Entretiens. Documentation du projet.
	Comment répond-il aux besoins des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ?			Entretiens. Visites aux réalisations sur le terrain.
	A quel degré le projet contribue-t-il à l'orientation stratégique de l'UICN ?			Plan stratégique de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest.
Efficacité	A quel degré le projet atteint-il ses objectifs et les résultats escomptés ? (Pour plus de détail sur cette question, voir le cadre logique avec les résultats escomptés, les indicateurs et les résultats obtenus.)	Le PGT de Youwarou-Akka est-il publié ?	<ul style="list-style-type: none"> Degré de participation dans sa formulation ? PGT adopté ? opérationnel ? reconnaissance juridique officielle ? recours au PGT pour arbitrages ? 	Cadre logique du projet. Documentation du projet. Visites terrain. Entretiens.
		Le PGT de Dentaka est-il publié ?	Idem	Idem

		Quels sont les points forts et les points faibles des initiatives locales du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Régénération du bourgou ? • Surveillance des forêts ? • Maraîchage ? • Transformation du poisson ? • Caisses d'épargne ? • etc. 	Visites. Entretiens.
		Comment le projet a-t-il renforcé les capacités : <ul style="list-style-type: none"> • des populations ? • des services techniques ? • des ONG ? • autres ? 		Entretiens.
	Le projet a-t-il bien pratiqué une gestion adaptative ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles leçons le projet a-t-il tirées des multiples phases précédentes ? • Y-a-t-il évidence d'une gestion adaptative (auto-évaluations ; système de suivi, monitoring et décisions basées sur l'apport des informations en continu) ? 		Documentation du projet et de ses phases précédentes. Entretiens.
Efficiences	A quel degré le projet utilise-t-il ses ressources de manière rentable ?		Rapport coût / résultat.	Convention de financement. Rapports financiers. Visites réalisations. Observations.
Impact	Quel est l'impact du projet sur la biodiversité et le milieu naturel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources naturelles sont-elles gérées de façon plus équilibrée ? • Quel est l'état actuel des ressources naturelles par rapport au passé ? 	Dégradation des ressources arrêtée sur au moins 80% de la superficie ?	Visites terrain. Entretiens. Documentation.

	Quel est l'impact du projet sur la situation socio-économique et les populations bénéficiaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont des résultats des filières au profit des femmes ? • Quels sont les résultats de transformation des produits locaux et leur commercialisation ? • Les populations ont-elles vécu une amélioration dans leur situation économique et/ou leur qualité de vie grâce au projet ? 		Idem.
	Y a-t-il des impacts inattendus ?			Entretiens.
Durabilité	L'approche du projet a-t-elle favorisé la durabilité des résultats ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les stratégies à long terme vis-à-vis la surexploitation des ressources naturelles ? • Y a-t-il une participation équitable des femmes dans les différentes structures de gestion ? • Quelle était la participation des différents groupes dans l'élaboration des plans de gestion et d'autres activités du projet ? • Quelle est la qualité des partenariats du projet ? • Y a-t-il des effets multiplicateurs de certaines initiatives locales ? 		Visites terrain. Entretiens. Documentation.
	Lesquels des résultats pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires ?			Entretiens bénéficiaires.
	Lesquels des résultats pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les partenaires ?			Entretiens partenaires.
Leçons	Quelles sont les leçons que l'on peut tirer de ce projet ?			Entretiens.

Annexe C.

PROTOCOLE D'ENTRETIEN DE LA MISSION D'ÉVALUATION FINALE

PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER

Equipe d'évaluation : Mme Meg Gawler, expert international et Dr Bréhima Bérédogo, expert national

Introduction

L'UICN entreprend les évaluations pour deux raisons principales :

- L'UICN est responsable devant ses membres, ses partenaires et ses donateurs quant au bon fonctionnement de ses projets. Le processus d'une évaluation externe s'inscrit dans l'engagement de l'UICN à favoriser la transparence et la responsabilité.
- Une évaluation présente une occasion pour l'UICN et ses partenaires d'apprendre, de manière créative, comment améliorer son travail et comment rendre ses projets et ses programmes plus efficaces. Une évaluation permet de comprendre pourquoi les activités réussissent et pourquoi elles échouent.

Le but c'est donc d'augmenter nos connaissances en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de conservation et développement.

Pour réussir cette évaluation, nous vous prions de nous parler avec la plus grande franchise et nous vous garantissons une discrétion totale en ce qui concerne cet entretien. Par ailleurs, rassurez-vous, les sources des informations récoltées pendant cette mission, et particulièrement cet entretien, resteront strictement anonymes.

Objectifs de l'évaluation finale

L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier l'impact sur les plans environnemental, socio-économique et institutionnel de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion des zones humides dans le delta intérieur du Fleuve Niger et d'identifier les leçons apprises du projet.

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

1. Pertinence : déterminer la pertinence des actions du projet, en relation avec les besoins du Mali, et des bénéficiaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
2. Efficacité : évaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et leur adéquation aux objectifs du projet et à la convention de financement.
3. Efficience : estimer le degré auquel le projet a utilisé ses ressources de manière rentable.
4. Impact : répertorier, analyser et évaluer les résultats atteints et leurs impacts sur le milieu et sur la situation socio-économique des populations bénéficiaires.
5. Durabilité : identifier les domaines et les activités spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une capitalisation par les bénéficiaires, les acteurs et les partenaires.

La méthodologie de collecte des informations et des données requises pour l'évaluation comportera quatre étapes :

- ✓ l'exploitation de la documentation disponible sur le projet ;
- ✓ l'entretien avec les populations bénéficiaires, les autorités locales, les partenaires du projet (services de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, et du Développement Rural, ONGs et autres projets intervenant dans la zone d'intervention ...), l'UICN et l'Ambassade des Pays-Bas ;
- ✓ la visite des principales réalisations du projet sur le terrain ;
- ✓ un atelier pour solliciter les réactions des personnes concernées à la restitution des premières conclusions de l'évaluation.

Cet entretien représente donc une étape clé pour mieux comprendre ce qui s'est passé pendant ce projet.

Nous vous proposons d'organiser nos discussions autour des questions suivantes, mais nous sommes ouverts également à d'éventuelles suggestions de votre part pour structurer nos discussions.

Nous sommes fort conscients que votre temps est précieux et nous vous remercions vivement d'avoir partagé avec nous vos observations.

Questions clés : Série 1

Perspective large - DNCN, ONGs internationales, Ambassade, et al.

1. Que pouvez-vous nous dire sur ce projet ?
 2. Selon vous, quel est le succès le plus important du projet (s'il y en a) ?
 3. Voulez-vous citer d'autres réalisations importantes ?
 4. Avez-vous constaté des faiblesses dans le projet ?
 5. Quels sont les domaines qui ont encore besoin d'un appui ?
 6. Est-ce que le projet a bien ciblé les priorités du Mali, de la zone d'intervention et des bénéficiaires ?
 7. Son approche est-elle adaptée aux réalités des bénéficiaires et des partenaires ?
 8. Y a-t-il des réalisations ou des activités qui ont une bonne probabilité de perdurer une fois que le projet sera terminé ?
- Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer de ce projet ?
 - Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions clés : Série 2

Partenaires techniques : Services techniques de l'Etat et ONG locales

2. Pouvez-vous nous décrire l'historique et le fonctionnement de votre partenariat avec le projet ?
3. Qu'est-ce que le projet vous a apporté ?
4. Quel a été votre apport au projet ?
5. Sur le plan global, quel est le succès à votre avis le plus important du projet (s'il y en a) ?
6. Voulez-vous citer d'autres réalisations importantes ?
7. Avez-vous constaté des faiblesses dans le projet ?
8. Est-ce que le projet a bien ciblé les priorités du Mali, de la zone d'intervention et des bénéficiaires ?
9. Son approche est-elle adaptée aux réalités des bénéficiaires et des partenaires ?

10. Y a-t-il des réalisations ou des activités qui ont une bonne probabilité de perdurer une fois que le projet sera terminé ?
- Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer de ce projet ?
- Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions clés : Série 3

Populations bénéficiaires

1. Pouvez-vous nous décrire l'historique de votre partenariat avec le projet ?
2. Parlez-nous de l'environnement avant et après votre collaboration avec l'UICN.
3. Qu'est-ce que le projet vous a apporté ?
4. Qu'est-ce qui ne vous a pas donné satisfaction dans l'exécution du projet ? ou quels sont vos points de désaccord avec le projet et l'UICN ?
5. Qu'est-ce qui va rester de tout cela même après le projet ?
- Voulez-vous nous parler des leçons que l'on peut tirer de ce projet ?
- Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?

Questions pour mémoire

1. Quelle est la spécificité du présent projet ?
2. Quel a été votre degré d'implication dans l'exécution du projet ?
3. Quelles sont les activités que vous avez eues à mener dans le cadre du projet ?
4. Quelles sont les activités auxquelles vous n'avez pas participées ?
5. Qu'avez-vous appris individuellement et collectivement ?
6. Qu'avez-vous gagné sur le plan de l'obtention des moyens d'existence ?
7. Qu'est-ce que le projet aurait pu vous apporter ?
8. Quels sont les domaines qui ont encore besoin d'appui, surtout au niveau des populations ?

Annexe D.

CALENDRIER DE LA MISSION

<u>Jour</u>			
1 ^{er}	Lun	04.02.02 :	Briefing avec l'équipe de l'UICN/Mali. Rencontre avec le Directeur National de la Conservation de la Nature. Exploitation des documents. Préparation de la méthodologie.
2 ^{ème}	Mar	05.02.02 :	Exploitation des documents. Préparation de la méthodologie, suite. Briefing à l'Ambassade des Pays-Bas.
3 ^{ème}	Mer	06.02.02 :	Déplacement Bamako / Mopti / Sévaré. Briefing avec le Coordinateur de Projet.
4 ^{ème}	Jeu	07.02.02 :	Visite au Haut commissaire de Région de Mopti. Rencontre avec les différents partenaires (Direction Régionale de la Conservation de la Nature, Direction Régionale de la Réglementation et du Contrôle, Opération Pêche, Wetlands International, Walia).
5 ^{ème}	Ven	08.02.02 :	Trajet Sévaré / Sélingué / Youwarou. Visite aux autorités locales (fin d'après midi). Rencontre avec le Chef Secteur Pêche d'Akka.
6 ^{ème}	Sam	09.02.02 :	Rencontre avec les populations de Youwarou, d'Akka-Goun et du campement de Konodaga. Visite des jardins maraîchers / groupements féminins, des pêcheries équipées par le projet et des caisses des femmes. Rencontre avec le Conseiller du Village, les Comités Locaux de Gestion, et le Chef SLACAER.
7 ^{ème}	Dim	10.02.02 :	Rencontres avec les populations de Dentaka. Visite de la forêt inondée de Dentaka.
8 ^{ème}	Lun	11.02.02 :	Youwarou : Rencontre avec le Service de la Conservation de la Nature, le Conseil du Cercle de Youwarou, la Mairie et le Conseil Communal de Youwarou et l'Association pour la Promotion et la Sauvegarde de Lac Débo. Séance de restitution des premiers résultats de la mission à Youwarou, en présence des représentants des populations, des autorités locales, des partenaires et de l'UICN.
9 ^{ème}	Mar	12.02.02 :	Retour Youwarou - Sévaré.
10 ^{ème}	Mer	13.02.02 :	Trajet retour Sévaré – Bamako. Rencontre avec le Coordinateur du Projet.
11 ^{ème}	Jeu	14.02.02 :	Lecture et analyse de documents (suite). Synthèse des données.
12 ^{ème}	Ven	15.02.02	Rencontre avec le Chef de Mission de l'UICN. Debriefing à l'Ambassade des Pays Bas à Bamako. Synthèse des données (suite). Début de rédaction du rapport. Départ des membres de la mission d'évaluation.

Annexe E.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Date	Lieu	Nom	Prénom	Fonction
1	04/02/02	Bamako	Faye	Aliou	Coordinateur UICN / Mali
2	04/02/02	Bamako	Mahalmoudou	Hamadoun	Chargé de programme principal UICN / Mali
3	04/02/02	Bamako	Tamboura	Yaya	Directeur National de la Conservation de la Nature
4	04/02/02	Bamako	Samassékou	Sory	Chef de division formation et communication
5	05/02/02	Bamako	Mme Danté née Thiéro	Danté	Conseiller Aide au développement, Ambassade des Pays-Bas
6	06/02/02	Sévaré	Tiéro	Mamadou	Coordinateur du Projet d'Appui à la Gestion des Zones Humides dans le Delta intérieur du Niger
7	07/02/02	Sévaré	Sanogo	Moumouni	Chef Division Aménagement, Direction Régionale Conservation de la Nature
8	07/02/02	Sévaré	Gareyane	Mohamed	Chargé de l'Aménagement des Ressources Forestières, Direction Régionale Conservation de la Nature
9	07/02/02	Sévaré	Ba	Mamadou	Chef de Division Réglementation, Contrôle, Direction Régionale Conservation de la Nature
10	07/02/02	Mopti	Boiré	Soungalo	Directeur de Cabinet du Haut Commissariat du Gouvernement
11	07/02/02	Mopti	Sanogo	Flatié	Conseiller économique du Haut Commissariat du Gouvernement
12	07/02/02	Mopti	Kéïta	Madi Maténé	Directeur Régional de la Réglementation et du Contrôle du Service du Développement Rural
13	07/02/02	Mopti	Dolo	Apam	Directeur adjoint de l'Opération Pêche
14	07/02/02	Mopti	Coulibaly	Tiémoko	Chargé d'aquaculture et de gestion des pêcherie à l'Opération pêche
15	07/02/02	Mopti	Théra	Léwa	Chef du secteur pêche - Mopti, Opération pêche
16	07/02/02	Sévaré	Koné	Bakary	Coordinateur du projet Mali PIN, Wetlands International
17	07/02/02	Sévaré	Balla	Alassane	Coordinateur ONG Walia
18	07/02/02	Sévaré	Koné	Sidiki	Chargé de programme ONG Walia
19	08/02/02	Youwarou	Tiao	Sory Tiao	Chef de village Homboloré
20	08/02/02	Youwarou	Diabaté		Adjoint au préfet de Youwarou
21	08/02/02	Youwarou	Dienta	Ibrahima	Chef secteur pêche, Opération pêche
22	08/02/02	Youwarou	Bocoum	Aminata	Vice-Présidente Association Hiden Bella Youwarou
23	09/02/02	Youwarou	Me Kassé née Gakou	Wandé	Présidente Association Hiden Bella Youwarou
24	09/02/02	Youwarou	Kassé	Dikoré	Membre de l'association Hiden Bella
25	09/02/02	Youwarou	Mme Sangho née Kassé	Anta	Oragnisatrice de l'Association Hiden Bella Youwarou
26	09/02/02	Youwarou	Kouyaté	Dicko	Trésorière adjointe de l'Association Hiden Bella Youwarou

27	09/02/02	Youwarou	Coulibaly	Dado	Commissaire aux comptes de l'Association Hiden Bella Youwarou
28	09/02/02	Youwarou	Yattara	Lalla	Membre de l'Association Hiden Bella Youwarou
29	09/02/02	Youwarou	Traoré	Belco	Membre de l'Association Hiden Bella Youwarou
30	09/02/02	Youwarou	Mme Bocoum	Aïssata	Secrétaire générale de l'Association Hiden Bella Youwarou
31	09/02/02	Youwarou	Anta	Allay	Membre de l'Association Hiden Bella Youwarou
32	09/02/02	Youwarou	Hamé	Boulel	Membre de l'Association Hiden Bella Youwarou
33	09/02/02	Youwarou	Togo	Félix	Chef Service de l'appui conseil, de l'Aménagement et de l'Equipement rural
34	10/02/02	Dentaka	Kamata	Sounké	Chef de village de Dentaka
35	10/02/02	Dentaka	Kanta	WayandoAli	Notable
36	10/02/02	Dentaka	Dicko	Abdoulaye	Commerçant
37	10/02/02	Dentaka	Tienta	Soumeïla	Transporteur
38	10/02/02	Dentaka	Kamanta	Nouhoum	Notable, frère cadet du chef de village
39	10/02/02	Dentaka	Nabo	Sory	Notable
40	10/02/02	Dentaka	Tienta	Bokari Omar	Pêcheur
41	10/02/02	Dentaka	Tiamanta	Abdoulaye	Membre du comité de gestion Akagoun – Dentaka
42	10/02/02	Youwarou	Nialibouly	Boubacar	Chef du Service Conservation de la Nature
43	11/02/02	Youwarou	Mme Traoré née Djigui	Mariam	2 ^{ème} vice présidente du conseil de cercle
44	11/02/02	Youwarou	Diarra	Boubacar	Secrétaire général du conseil de cercle
45	11/02/02	Youwarou	Kassé	Baba	vice présidente du conseil de cercle
46	11/02/02	Youwarou	Traoré	Sékou Békaye	1er adjoint au maire
47	11/02/02	Youwarou	Moukoro	Mamadou	2 ^{ème} adjoint au maire
48	11/02/02	Youwarou	Traoré	Mahamane Ibélé	Conseiller communal
49	11/02/02	Youwarou	Traoré	Bayon	Conseiller communal
50	11/02/02	Youwarou	Diabaté	Yacouba	Prefet adjoint
51	11/02/02	Youwarou	Bâ	Moussa	Sous-prefet
52	11/02/02	Youwarou	Thiao	Sory Amirou	Chef de village
53	11/02/02	Youwarou	Kassé	Baba	1er vice président conseil de cercle
54	11/02/02	Youwarou	Traoré	Bayon	ONG AAPC
55	11/02/02	Youwarou	Traoré	Mahamane Ibélé	Personne ressource, membre du conseil communal
56	11/02/02	Youwarou	Kassambara	Aïssata	Membre du comité de gestion Aka Goun
57	11/02/02	Youwarou	Konta	Sékou	Membre du comité de gestion Aka Goun
58	11/02/02	Youwarou	Touré	Mahamane	Membre du comité de gestion Aka Goun
59	11/02/02	Youwarou	Bocoum	Guidado	Membre du comité de gestion Aka Goun
60	11/02/02	Youwarou	Fofana	Alpha	Membre du comité de gestion Aka Goun
61	11/02/02	Youwarou	Traoré	Sékou Békaye	1 ^{er} adjoint au maire de la commune de Youwarou
62	11/02/02	Youwarou	Togo	Félix	Chef Service Appui-conseil de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
63	11/02/02	Youwarou	Dolo	Dogalou	Conseiller CCC/PACR-M

64	11/02/02	Youwarou	Cissé	Souleymane Salif	SLRCSORY
65	11/02/02	Youwarou	Thiéro	Mamadou	UICN
66	11/02/02	Youwarou	Maïga	Mahalmadou	UICN
67	11/02/02	Youwarou	Bocoum	Yaya	Notable, Ouro

Annexe F.

LISTE DE DOCUMENTS CONSULTÉS

Documents du projet :

- Document de projet (août 1998)
- Contrat de financement du 19 novembre 1998 entre l'Ambassade Royale des Pays-Bas et l'UICN Mali
- Plan de travail annuel 1999 (version révisée, mai 1999)
- Atelier de lancement du projet d'appui zones humides de delta intérieur du Niger (mai 1999)
- Rapport semestriel, janvier-juin 1999
- Développement du programme de conservation des zones humides de Mali (septembre 1999)
- Rapport d'atelier de formation en gestion des terroirs villageois (novembre 1999)
- Comptes rendus de missions 1999
- Rapport annuel 1999 : Rapport d'avancement du projet d'appui à la gestion des zones humides du delta intérieur du Niger (janvier 2000)
- Compte rendu – Réunion de conception Wetlands-UICN-NEF (W.U.N.) (janvier 2000).
- Plan annuel, janvier – décembre 2000
- Rapport d'évaluation du Comité de Suivi (avril 2000)
- Compte rendu de mission de l'atelier d'élaboration du plan de gestion d'Akka-Goun (juin 2000)
- Rapport semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin (juillet 2000)
- Rapport annuel 2000 : Rapport d'avancement du projet d'appui à la gestion des zones humides du delta intérieur du Niger (février 2001)
- Règles de gestion de la commune de Youwarou
- Projet d'appui à la gestion des zones humides du delta intérieur du Niger : Programme l'an 2001.
- Audit des comptes du projet zones humides / UICN, exercice 2000. Arci société comptable (février 2001).
- Règles de gestion des pêcheries de la Commune rurale de Youwarou. Commune de Youwarou (février 2001)
- Convention locale de gestion de la forêt de Dentaka. Association NEEMA/Dentaka (juin 2001)
- Convention locale de gestion de la forêt de Akka-Goun. Association pour la gestion de la forêt de Akka-Goun (juin 2001)
- Rapport semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 (juillet 2001)
- Rapport de la formation sur « les aspects socio-économiques des zones humides » (juillet 2001)
- Rapport de l'atelier de réflexion sur l'élaboration des règles de gestion des bourgoutières de Débaré et Akka-Goun de Youwarou-Deboye (septembre 2001)
- Règles de gestion des bourgoutières de Débaré et Akka-Goun de Youwarou-Deboye. Communes rurales de Deboye et de Youwarou (septembre 2001)
- Visite d'échange d'expériences des populations de Youwarou-Akka et de Dentaka (delta intérieur du fleuve Niger) au Sénégal et en Mauritanie (décembre 2001)
- Etude d'impacts socio-économiques de la régénération du bourgou dans la zone de Youwarou – Delta intérieur du Niger (décembre 2001)
- Plan de gestion intégrée de terroir de Youwarou-Akka. Communes rurales de Deboye et de Youwarou (décembre 2001)
- Plan de gestion intégrée de terroir de Dentaka. Commune rurale de Deboye (décembre 2001)
- Rapport annuel 2001 : Rapport d'avancement du projet d'appui à la gestion des zones humides du delta intérieur du Niger (février 2002).

Autres documents :

- Beintema, A.J., Fofana, B. & Diallo, M. 2001. Gestion des forêts inondées dans le Delta Intérieur du Niger, Mali. Alterra, Green World Research, Wageningen, Pays-Bas. 56 pp.

- Bureau de la Convention de Ramsar. 2000a. *Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides : Mise en œuvre et renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides*. Bureau de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse. 91 pp.
- Bureau de la Convention de Ramsar. 2000b. *Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides : Cadres pour la gestion des zones humides d'importance internationale et autres zones humides*. Bureau de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse. 58 pp.
- Coulibaly, Z., Ndiaye, P. & Wit, P. 1999. Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest. Rapport de la mission d'évaluation externe. AIDEnvironment, Amsterdam, Pays-Bas. 70 pp.
- Diakité, C.H., Courel, M.F. et Schilling, M.A. 2000. Suivi de l'écosystème dans le delta intérieur du Niger (Mali). In : GEPIS (2000) *Vers une gestion durable des plaines d'inondation sahéliennes*. UICN, Gland, Suisse. 177-183.
- Gawler, M. 2001. *Project Design and Project Cycle Management Sourcebook*. ARTEMIS Services, Prévessin-Moëns, France. 74 pp.
- Gawler, M. 2002. What are best practices? Lessons in participatory management of inland and coastal wetlands. In: Gawler, M. (ed.) 2002. *Strategies for Wise Use of Wetlands: Best Practices in Participatory Management*. Proceedings of a Workshop held at the 2nd International Conference on Wetlands and Development. Wetlands International Publication No. 56, Wageningen, Pays-Bas. 1-12.
- GEPIS 2000. *Vers une gestion durable des plaines d'inondation sahéliennes*. UICN, Gland, Suisse. 214+ pp.
- Hughs, R.H. & Hughs, J.S. 1992. *A Directory of African Wetlands*. IUCN, Gland, Suisse. 820 pp.
- van der Kamp, J. & Diallo, M. 1999. Suivi écologique du Delta Intérieur du Niger: les oiseaux d'eaux comme bioindicateurs. Recensements crue 1998-1999. Mali-PIN publication 99-02. Wetlands International, Sévaré, Mali / Altenburg & Wymenga, Veenwouden, Pays-Bas.
- Kone, B., Diallo, M. & Maiga, A.M. 1999. L'exploitation des oiseaux dans le delta intérieur du Niger. Mali-PIN publication 99-03. Wetlands International, Sévaré, Mali / Altenburg & Wymenga, Veenwouden, Pays-Bas. 25+ pp.
- Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme. 2000. Stratégie nationale en matière de diversité biologique (version provisoire). République du Mali. 115 pp.
- Ramsar Convention on Wetlands. 2002. *The Annotated Ramsar List*. A : http://www.ramsar.org/profiles_mali.htm.
- Sanogho, N.N. 1999. Les sites maliens de Ramsar. Ministère de l'Environnement, République du Mali

Annexe G.

CADRE LOGIQUE DU PROJET
 (Source : Document de projet, août 1998)

CADRE LOGIQUE	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	SUPPOSITIONS
BUT	Contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides du Mali	La dégradation des ressources est arrêtée avant 2001 sur au moins 80% de la superficie des sites leur exploitation est plus équilibrée.	Rapports d'évaluation des politiques, programmes et projets de la zone et/ou de la région.	Stabilité et pluviométrie minimale.
OBJECTIF GLOBAL	Préparer et rendre opérationnels des plans de gestion de deux sites identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> • Actes administratifs et juridiques officiels de reconnaissance des plans de gestion des deux sites ; • Nombre de recours aux plans de gestion pour les arbitrages et l'exploitation concertée des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Registres officiels d'enregistrement ; • Procès verbaux de réunions et/ou de séances du Conseil Communal ; Publication des actes de justice. 	Mise en place et Démarrage des Conseils Communaux en 1998. Disponibilité et Engagement des populations.
OBJECTIFS SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des initiatives locales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles ; - Développer les capacités des populations, des services techniques de l'Etat et des ONG aux techniques de conservation et d'exploitation des ressources ; - Amener les institutions locales à mettre en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives (huit) ou d'interventions répertoriées auprès des groupes d'intérêt et leur prise en compte dans les activités du projet • Nombre de sessions de formation et d'information (cinq), nombre de personnes formées (90% de la population intéressée à l'exploitation), Niveau de formation ; • Nombre de démarches et nature des appuis auprès des institutions ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et documents du projet ; • idem 	Volonté des populations et des parties prenantes
RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion de Akka-Goun est révisé, accepté ; - Un deuxième site est identifié, et un plan de gestion pour ce site est élaboré et accepté ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents sont disponibles en français et en langues nationales ; • Les documents sont disponibles en français et en langues nationales ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de reconnaissance ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux plans de gestion sont reconnus aux plans administratif et juridique ; - Des petits projets de développement sont identifiés et mis en œuvre dans les deux sites et concernent les maraîchages, le prélèvement des oiseaux, la transformation des produits locaux ; - Des actions de conservation des ressources sont réalisées et portent sur la régénération du bourgou, le reboisement, la restauration des zones dégradées et la lutte contre le mimosa. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actes de reconnaissance ; • Nombre de petits projets (huit) : Nature et Envergure : nombre de personnes bénéficiaires surtout les femmes (95 %). Revenus et propagation ; • Nombre d'actions de conservation (quatre). Nature et Superficie (toute la Superficie), Nombre de participants aux actions (95% des membres des groupes d'intérêt), superficie restaurée (95%). 	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Rapports semestriels et rapport annuel ; visites et enquêtes, rapports de réunion. 	
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise de l'étude d'inventaire des ressources et socio-économique du site d'Akka-Goun ; - Evaluation des écarts intervenus depuis l'arrêt des activités ; - Renouvellement des organes participatifs. - Formation et information des groupes d'intérêt et du conseil communal, - Identification, formulation et mise en œuvre des petits projets de développement des filières ; - Identification, formulation et mise en œuvre des actions de conservation des ressources naturelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et Qualité des personnes ressources, locales, régionales, nationales ou étrangères ; • Nombre, Nature et Qualité des organes, nombre d'adhérents nouveaux, représentativité des femmes, Quantité et Qualité des ressources financières et humaines • Frais de formation, Nature et Quantité du matériel didactique, Quantité des personnes ressources • Nature, Qualité et Quantité des infrastructures et du petit matériel, Montant des prêts, Nombre et qualité des personnes ressources ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget • Idem • Idem 	Signature de la convention entre l'UICN et le Donateur.
	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le plan de gestion, le faire adopter et entreprendre des démarches pour sa reconnaissance administrative et juridique ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de définition des critères environnementaux et socio-économiques et détermination des caractéristiques principales du deuxième site ; - Sessions de formation et d'information sur le diagnostic et l'élaboration des plans de gestion aux différents groupes d'intérêt ; - Structuration et animation des organisations et associations ; - Identification, formulation et mise en œuvre des petits projets de développement des filières ; - Identification, formulation et mise en œuvre des actions de conservation des ressources naturelles ; - Elaboration concertée d'un plan de gestion démarche pour son adoption officielle et son adoption en tant qu'instrument juridique. 	<p>* Frais pour concertations, réunions, expertises et démarches et frais de Confection des plans ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Idem • Idem • Idem 		
--	--	--	--	--

Annexe H.

AUTO-EVALUATION PAR LE COORDINATEUR DU PROJET 14 Février 2002			
RESULTATS DU PROJET PAR RAPPORT A SON CADRE LOGIQUE PROJET D'APPUI A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LE DELTA INTERIEUR DU FLEUVE NIGER Décembre 1998 à Février 2002			
CADRE LOGIQUE DU DOCUMENT DE PROJET (août 1998)		RESULTATS DU PROJET (février 2002)	
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	REALISATION	PROBLEMES RENCONTRES
But			
Contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides du Mali	La dégradation des ressources est arrêtée avant 2001 sur au moins 80% de la superficie des sites leur exploitation est plus équilibrée	Les deux forêts sont intégralement protégées	Divagation des animaux des éleveurs étrangers
Objectif global			
Préparer et rendre opérationnels des plans de gestion de deux sites identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Actes administratifs et juridiques officiels de reconnaissance des plans de gestion des deux sites • Nombre de recours aux plans de gestion pour les arbitrages et l'exploitation concertée des ressources 	4 conventions locales de gestion des ressources sont disponibles L'affectation et l'utilisation actuelle des terres sont acceptées par tous les acteurs	Opposition des détenteurs traditionnels des terres à l'élaboration des règles de gestion
Objectifs spécifiques			
Développer des initiatives locales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles	Nombre d'initiatives (huit) ou d'interventions répertoriées auprès des groupes d'intérêt et leur prise en compte dans les activités du projet	Régénération du bourgou, destruction du <i>Mimosa pigra</i> , fours Chorkor, surveillance des deux forêts, plantation des haies vives, maraîchage, aviculture, apiculture, caisses d'épargne et de prêt autogérées par les femmes	Retards dans la mise à disposition des fonds Ruches sans résultat à Youwarou Besoin de crédit des femmes non satisfait à cause de la faiblesse des fonds de roulement
Développer les capacités des populations, des services techniques de l'Etat et des ONG aux techniques de conservation et d'exploitation des ressources	Nombre de sessions de formation et d'information (cinq), nombre de personnes formées (90% de la population intéressée à l'exploitation), Niveau de formation	Thèmes de formation: gestion des terroirs (30 personnes formées), genre et développement (25), gestion du crédit / épargne (25), transformation des céréales (15), deux voyages d'études pour 23 personnes	Difficulté de mobilisation des fonds et des formateurs pour Youwarou

Amener les institutions locales à mettre en place des dispositions juridiques et des mécanismes indispensables à la mise en œuvre des principes de gestion locale des ressources	Nombre de démarches et nature des appuis auprès des institutions	Arbitrage des comités de gestion dans la gestion des bourgoutières d'Akka-Goun au moins 6 fois et dans la forêt de Dentaka trois fois.	Le service de l'état est seul habilité à amender les contrevenants Le transfert de propriété des domaines n'est pas encore effectif
Résultats			
Plan de gestion de Akka-Goun est révisé, accepté	Les documents sont disponibles en français et en langues nationales	Acceptés et disponibles en français	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'appui méthodologique au coordinateur dans l'élaboration des plans de gestion • Manque de fonds pour l'exécution des activités programmées • Accès des sites difficile • Mobilité et quelques fois dispersion des pêcheurs
Un deuxième site est identifié, et un plan de gestion pour ce site est élaboré et accepté	Les documents sont disponibles en français et en langues nationales	Acceptés et disponibles en français	Idem
Les deux plans de gestion sont reconnus aux plans administratif et juridique	Actes de reconnaissance	-	Longs délais de finalisation des drafts des plans ont aggravé les retards que le projet connaissait déjà
Des petits projets de développement sont identifiés et mis en œuvre dans les deux sites et concernent les maraîchages, le prélèvement des oiseaux, la transformation des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> • personnes bénéficiaires surtout les femmes (95 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 8 projets de développement ont été mis en œuvre • 450 femmes sont bénéficiaires directes du maraîchage, • 286 femmes sont bénéficiaires du crédit • 3 femmes commercialisent bien leurs céréales transformées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget de fonctionnement alloué au coordinateur ne permet pas de faire beaucoup de visites de terrain • Attaques des insectes sur les cultures • Faible couverture financière de la caisse pour satisfaire les demandes • Manque d'équipements et de locaux pour les caisses d'épargne et de prêt • Absence d'un dispositif approprié d'appui et de suivi rapproché
Des actions de conservation des ressources sont réalisées et portent sur la régénération du bourgou, le reboisement, la restauration des zones dégradées et la lutte contre le mimosa	<ul style="list-style-type: none"> • (quatre) • (95% des membres des groupes d'intérêt) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 4 actions ont été mises en œuvre • 230 ha ont été régénérés en bourgou • le <i>Mimosa pigra</i> a été détruit sur 450 ha à Débaré • 2 ha de mimosa ont été transformés en bourgoutières 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible pluviométrie et précocité de la crue de 2000 • Retards dans la mise à disposition des fonds • Mainmise des notables sur l'opération de régénération du bourgou

Activités			
Reprise de l'étude d'inventaire des ressources et étude socio-économique du site d'Akka-Goun	Nombre et qualité des personnes ressources, locales, régionales, nationales ou étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • 3 experts du Niger • 4 experts du bureau Agefore • 2 consultants nationaux • 1 personne régionale • 50 personnes locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix limité dans la sélection des formateurs à cause de l'éloignement du site et de son accès difficile
Evaluation des écarts intervenus depuis l'arrêt des activités		---	
Renouvellement des organes participatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité des femmes • financières et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 comité de suivi des activités du projet • 2 caisses d'épargne et de prêt gérées par les femmes. • 2 associations de protection de forêts dont 6 femmes responsables de fonction dans les bureaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible soutien du bailleur de fonds à l'activité de crédit /épargne
Formation et information des groupes d'intérêt et du conseil communal		<ul style="list-style-type: none"> • Formation des femmes au micro-crédit • Familiarisation des élus aux outils de la planification et de délibération des affaires du conseil • Emissions radio et télévisées sur les conventions internationales, les conventions locales, le plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de radio FM à Youwarou • Un seul prestataire pour les diffusions radiophoniques à Mopti
Identification, formulation et mise en œuvre des petits projets de développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de formation • didactique 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction des 10 ruches kenyanes et formation de 12 apiculteurs pour le développement de l'apiculture • Vaccination de la volaille (2800 sujets à titre de démonstration et formation de 5 vaccinateurs villageois pour les 5 villageois • Formation de 120 pêcheurs à titre de démonstration à l'utilisation des fours Chorkor pour 350 claies fournies par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ruches ne sont pas peuplées à Youwarou • Vaccination souvent dans des foyers de maladies déjà déclarées réduisant l'effet de la vaccination • Difficulté de respecter les normes techniques (plan du four et nombre de claies nécessaires)
Identification, formulation et mise en œuvre des actions de conservation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • infrastructures et du petit matériel • ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Les causeries débats, les émissions radio et télévisuelles ont été utilisées pour l'éveil des consciences et la mobilisation des populations et des autorités • 4 ateliers ont été tenus pour élaborer 4 	

		conventions locales de gestion • L'expansion du <i>Mimosa pigra</i> est réduite sur les parcelles de Débaré par mobilisation de la main d'œuvre de haute intensité	Risque de réapparition des jeunes pousses de mimosa par les disséminations par le vent et les crues Divagation des animaux
Finaliser le plan de gestion, le faire adopter et entreprendre des démarches pour sa reconnaissance administrative et juridique	Frais pour concertations, réunions, expertises et démarches et frais de Confection des plans	Processus participatif et itératif pour l'élaboration des plans de gestion	Finalisation longue
Etude de définition des critères environnementaux et socio-économiques et détermination des caractéristiques principales du deuxième site		Le choix du deuxième est dicté par la pertinence de sa végétation et le rôle très important que le site joue comme dortoir et lieu de nidification des oiseaux d'eau	Accès difficile et dispersion des populations du site
Sessions de formation et d'information sur le diagnostic et l'élaboration des plans de gestion aux différents groupes d'intérêt		Une session de formation sur le thème gestion des terroirs villageois pour 30 participants	Choix et mobilisation difficile des formateurs pour Youwarou
Structuration et animation des organisations et associations		Renforcement institutionnel de 4 associations dont les deux caisses et les associations autour des deux forêts.	Les supports législatifs ne sont pas adaptés et les procédures très longues pour la reconnaissance pour les caisses

Annexe I.

CITATIONS

Pour clore ce rapport d'évaluation, nous présentons quelques citations directes des personnes rencontrées.

« Le delta intérieur du Fleuve Niger est un miracle écologique pour le Mali. »

« Le projet était une occasion de découverte entre les populations et l'encadrement (les services techniques). »

« A travers les Conventions et les Plans de Gestion du Terroir, les populations ont trouvé une façon de débattre, de se comprendre et de solutionner les conflits. Cela a permis aux uns et aux autres d'être totalement dans le jeu. C'est la première fois que ces gens (éleveurs, pêcheurs, agriculteurs) ont travaillé ensemble. »

« S'il y a aujourd'hui les espèces dans le delta, comme la grue couronnée, c'est grâce à l'UICN. »

"The examples of the two still existing forests (Akka-Goun and Dentaka) prove that it is possible that local communities are involved in the protection and maintenance of such sites. Protection of the forests of Akka-Goun and Dentaka are direct or indirect results from earlier activities in the area by IUCN." (Beintema et al. 2001)

« L'UICN est un héros d'avoir organisé les ateliers. »

« On ne peut pas couper un cure-dent dans cette forêt. Ça a été fait grâce à l'UICN. »

« L'UICN est bien ! C'est bien ! » (femmes peuhls)

« Avant l'UICN on était désespéré. Avec l'UICN on a pu s'organiser pour mieux défendre nos intérêts. » (conseiller du village)

« Maintenant nous pouvons voler avec nos propres ailes... On ne peut que remercier l'UICN » (caisse des femmes)

« C'est la première fois que je vois les femmes peuhls vendent non pas le lait, mais les laitues. Ça c'est révolutionnaire et c'est grâce à l'UICN. »

« On transmet nos sincères remerciements à M. Tiéro, qui a gagné la confiance de tout le monde et a mobilisé tout le monde pour la conservation de la nature. »

« Dites un grand merci à l'UICN. Nous remercions le camarade Tiéro. On lui rend un grand hommage d'avoir assuré une bonne collaboration entre les populations. »

« L'UICN n'a pas emmené du prêt-à-porter pour nous. Comme on a fait ça ensemble, aujourd'hui ça peut continuer. »

« Youwarou avait perdu sa raison d'être. Mais avec l'UICN la biodiversité est revenue – ce qui veut dire qu'on va vivre en bonne santé. »

Annexe J.

BREVES BIOGRAPHIES DES EVALUATEURS

Meg Gawler

Meg Gawler est la Directrice fondatrice d'*ARTEMIS Services – pour la conservation de la nature et le développement humain*, une maison de conseil spécifique pour le secteur de la conservation et le développement et qui se spécialise en :

- ❖ évaluations de programmes et de projets
- ❖ planification stratégique
- ❖ conception et planification des projets et des programmes
- ❖ modération des ateliers
- ❖ formations en planification et gestion de projets
- ❖ recherche et
- ❖ photographie.

En tant qu'écologue aquatique, Meg Gawler a fait des recherches dans les eaux douces et côtières, principalement sur la dynamique du plancton et le fonctionnement des écosystèmes. Meg détient une maîtrise en conservation des ressources naturelles et un doctorat de 3^e cycle en écologie appliquée, les deux de l'Université de Californie à Berkeley aux Etats-Unis.

Elle apporte aux évaluations plus de vingt ans d'expérience académique et professionnelle dans les domaines de l'écologie et de la conservation, y compris leurs liens avec le développement humain. Son expérience comprend dix ans passés au sein du Programme du WWF International pour l'Afrique et Madagascar. Elle s'intéresse tout particulièrement à la gestion des zones humides par les communautés locales.

Mme Gawler a mené plus de vingt missions d'évaluation, dont seize en tant que chef de mission ou auteur unique. Ces missions ont impliqué une large gamme d'acteurs et d'objectifs. Dans toutes les évaluations, l'accent est mis sur l'adoption d'une approche transparente et constructive dans le but d'améliorer la performance et l'impact du programme. Dans le cadre des évaluations qu'elle mène, Meg veille à mettre en oeuvre un processus humain et analytique qui renforce à la fois l'apprentissage institutionnel et la capacité de l'équipe de projet qui est au cœur de l'évaluation.

Bréhima Bérédogo

Bréhima Bérédogo est né le 1^{er} avril 1954 à Kadiolo au Mali. Il a fait ses études universitaires à l'Université de Toulouse le Mirail en France pour le premier et deuxième cycle et ses études doctorales à l'Université René Descartes, Paris V.

Titulaire donc d'un doctorat de 3^{ème} cycle en anthropologie sociale et culturelle, Bréhima Bérédogo a enseigné cette discipline successivement de 1986 à 1995 à l'École Normale Supérieure de Bamako et depuis 1995 à la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines. Il est membre du conseil de faculté, membre du comité scientifique de la revue de la faculté et coordinateur de la même revue. Parallèlement, il a mené des expertises pour différents commanditaires (projets, ONG, organismes internationaux, Etat, etc.) sur le développement rural, l'aménagement et la gestion du terroir, la décentralisation, le genre, la société civile, les évaluations, etc.

Par ailleurs, Bréhima Bérédogo a été responsable du mouvement syndical des enseignants dans les années 80 et été aussi responsable de l'association politique CNID, celle qui fut la première à se constituer et à réclamer à visage découvert le pluralisme politique au Mali. Il est actuellement membre de l'APAD (l'association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement).